

République Française

DEPARTEMENT du PUY-de-DÔME

DÉLIBÉRATION

du CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION du MOIS de JUIN 2025
SEANCE du MARDI 24 JUIN 2025

FINANCES, MOYENS GENERAUX, ROUTES ET NUMERIQUE
Finances et comptes publics

Approbation du Compte Financier Unique 2024

N° 3.4

Séance présidée par Monsieur Bertrand BARRAUD
Vice-Président du Conseil départemental

Etaient présent(e)s :

M. Damien BALDY, M. Bertrand BARRAUD, Mme Célia BERNARD, Mme Valérie BERNARD, M. Fabien BESSEYRE, Mme Colette BETHUNE, M. Grégory BONNET, Mme Martine BONY, Mme Hélène BOUDON, Mme Dominique BRIAT, Mme Pascale BRUN, M. Olivier CHAMBON, M. Lionel CHAUVIN, M. Gérard COURTADON, Mme Elisabeth CROZET, M. Cédric DAUDUIT, M. Eric DUBOURGNOUX, Mme Jeanne ESPINASSE, Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA, Mme Stéphanie FLORI-DUTOIR, M. Sébastien GALPIER, M. Jérôme GAUMET, M. Lionel GAY, Mme Jocelyne GLACE LE GARS, Mme Jocelyne LELONG, M. Jean-Pierre LUNOT, M. Fabrice MAGNET, Mme Sylvie MAISONNET, Mme Anne-Marie MALTRAIT, Mme Audrey MANUBY, Mme Marie-Anne MARCHIS, Mme Corinne MIELVAQUE, Mme Karina MONNET, M. Flavien NEUVY, Mme Valérie PASSARIEU, M. Gilles PÉTEL, Mme Catherine PHAM, Mme Anne-Marie PICARD, M. Serge PICHOT, M. Hervé PRONONCE, Mme Valérie PRUNIER, Mme Clémentine RAINEAU, M. Pierre RIOL, M. Cédric ROUGHEOL, M. Michel SAUVADE, Mme Eléonore SZCZEPANIAK, Mme Isabelle VALLEE, M. Rémi VEYSSIERE, Mme Alexandra VIRLOGEUX.

Absent(e)s ou
excusé(e)s :

Mme Sylvie LEGER , M. Jean-Marc BOYER (pouvoir donné à Mme Martine BONY), Mme Aude BURIAS (pouvoir donné à Mme Hélène BOUDON), M. Jean-Paul CUZIN (pouvoir donné à M. Michel SAUVADE), M. Jean-Paul DELORME (pouvoir donné à Mme Sylvie MAISONNET), M. Joël-Michel DERRÉ (pouvoir donné à Mme Valérie PASSARIEU), M. Antoine DESFORGES (pouvoir donné à Mme Jeanne ESPINASSE), M. Eric GOLD (pouvoir donné à Mme Alexandra VIRLOGEUX), M. Jacky GRAND (pouvoir donné à Mme Jocelyne GLACE LE GARS), Mme Emilie GUÉDOUAH VALLÉE (pouvoir donné à M. Serge PICHOT), Mme Sylviane KHEMISTI (pouvoir donné à M. Sébastien GALPIER), M. Jean-Philippe PERRET (pouvoir donné à Mme Stéphanie FLORI-DUTOIR), M. Karim SRIKAH (pouvoir donné à Mme Valérie BERNARD).

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales (troisième partie) et en particulier son article L. 3211-1,

Vu le Code général des collectivités locales et plus particulièrement ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14,

Vu la délibération du Conseil départemental du 18 février 2020 (n° 3.26) approuvant la convention entre le Département du Puy-de-Dôme et l'Etat concernant le Compte Financier Unique, et adoptant le référentiel budgétaire et comptable M57 en remplacement de la M52,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 relative à la comptabilité des départements,

Vu la délibération du Conseil départemental du 01 décembre 2020 (n° 3.49) approuvant l'apurement du compte 1069 au budget principal en lien avec l'application de l'instruction M57 au 1er janvier 2021,

Vu le tableau de correction du résultat d'investissement du Compte Financier Unique signé par le responsable de la Paierie départementale du Puy-de-Dôme dans le cadre de l'apurement du compte 1069 transféré au c/1068 en 2021 en application de la délibération n°CD2020.11.3.49 du 01/12/2020,

Vu la délibération du Conseil départemental des 23/24 juin 2025 présentant le bilan des cessions réalisées au cours de l'année 2024,

Vu la délibération du Conseil départemental des 23/24 juin 2025 présentant le bilan des acquisitions foncières réalisées au cours de l'année 2024,

Considérant l'arrêté des comptes du Département du Puy-de-Dôme pour l'année 2024 (budget principal et budget annexe du Centre départemental de Santé)

Vu les dispositions du règlement intérieur de l'Assemblée départementale,

LE PRÉSIDENT AYANT PRÉALABLEMENT

EXPOSÉ

L'instruction comptable et budgétaire M57 précise que le vote du Compte Administratif (CA) et du Compte de Gestion (CG) du Payeur départemental ici rassemblés dans un document unique intitulé Compte Financier Unique (CFU) constitue l'arrêté définitif des comptes du Département. Cet arrêté permet de dégager le résultat de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le Compte Financier Unique dressé au titre de l'exercice 2024 par le Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme (ordonnateur) et par le Payeur départemental (comptable), tant pour le budget principal que pour le budget annexe du Centre départemental de Santé, fait apparaître les résultats 2024 suivants :

Budget général	
Section de fonctionnement	
Recettes	762 894 911,82 €
Dépenses	766 394 583,54 €
Résultat de l'exercice	-3 499 671,72 €
Résultat antérieur reporté	46 085 869,07 €
Résultat de fonctionnement 2024	42 586 197,35 €
Section d'investissement	
Recettes	203 675 839,92 €
Dépenses	145 960 427,65 €
Résultat de l'exercice	57 715 412,27 €
Résultat antérieur reporté	- 64 259 949,88 €
Résultat avant report et apurement 1069	- 6 544 537,61 €
Restes à réaliser Recettes	0,00 €
Restes à réaliser Dépenses	7 849 513,04 €
Résultat restes à réaliser	- 7 849 513,04 €
Résultat d'investissement avant apurement	- 14 394 050,65 €
Apurement du 1069	- 1 125 000,00 €
Résultat d'investissement 2024	- 15 519 050,65 €
Résultat global de clôture au 31/12/2024	27 067 146,70 €

Les résultats de l'exercice 2024 de la section de fonctionnement et d'investissement du budget général sont déficitaires et sont couverts par les résultats positifs antérieurs (fonds de roulement antérieur).

Budget annexe Centre départemental de Santé

Section de fonctionnement

Recettes	877 498,55 €
Dépenses	906 302,45 €
Résultat de l'exercice	- 28 803,90 €
Résultat antérieur reporté	28 505,95 €
Résultat de fonctionnement 2024	- 297,95 €

Section d'investissement

Recettes	43 936,75 €
Dépenses	15 024,85 €
Résultat de l'exercice	28 911,90 €
Résultat antérieur reporté	- 16 913,20 €
Résultat d'investissement	11 998,70 €

Résultat global de clôture au 31/12/2024	11 700,75 €
--	-------------

Sur proposition du Vice-Président délégué en charge des Finances et des Comptes publics,

Après en avoir délibéré en séance publique,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DOME

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

Pour 40 : M. Bertrand BARRAUD, Mme Célia BERNARD, M. Fabien BESSEYRE, Mme Colette BETHUNE, M. Grégory BONNET, Mme Martine BONY, M. Jean-Marc BOYER, Mme Pascale BRUN, M. Olivier CHAMBON, M. Jean-Paul CUZIN, M. Cédric DAUDUIT, M. Joël-Michel DERRÉ, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M. Sébastien GALPIER, M. Jérôme GAUMET, M. Eric GOLD, M. Jacky GRAND, Mme Emilie GUÉDOUAH VALLÉE, Mme Sylviane KHEMISTI, Mme Jocelyne LELONG, M. Jean-Pierre LUNOT, M. Fabrice MAGNET, Mme Anne-Marie MALTRAIT, Mme Audrey MANUBY, Mme Marie-Anne MARCHIS, Mme Corinne MIELVAQUE, Mme Karina MONNET, M. Flavien NEUVY, Mme Valérie PASSARIEU, M. Jean-Philippe PERRET, Mme Anne-Marie PICARD, M. Serge PICHOT, M. Hervé PRONONCE, Mme Valérie PRUNIER, M. Pierre RIOL, M. Cédric ROUGHEOL, M. Michel SAUVADE, Mme Eléonore SZCZEPANIAK, Mme Isabelle VALLEE, Mme Alexandra VIRLOGEUX

Abstention(s) : M. Damien BALDY, Mme Valérie BERNARD, Mme Hélène BOUDON, Mme Dominique BRIAT, Mme Aude BURIAS, M. Gérald COURTADON, Mme Elisabeth CROZET, M. Jean-Paul DELORME, M. Antoine DESFORGES, M. Eric DUBOURGNOUX, Mme Jeanne ESPINASSE, Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA, M. Lionel GAY, Mme Jocelyne GLACE LE GARS, Mme Sylvie

MAISONNET, M. Gilles PÉTEL, Mme Catherine PHAM, Mme Clémentine RAINEAU, M. Karim SRIKAH, M. Rémi VEYSSIERE
Non-participation au vote : M. Lionel CHAUVIN

Le Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, Lionel CHAUVIN, ayant quitté la salle avant le vote du Compte Financier Unique 2024.

- **d'adopter** le compte financier 2024, par nature, par chapitre et sans crédits spécialisés, pour les montants indiqués sur la présentation agrégée jointe en annexe à la présente délibération, selon les balances générales également jointes en annexe.

Transmission au Représentant de l'Etat
N°
le
Publication le
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Clermont-Ferrand, le
P/le Président du Conseil départemental,
Signé : Jérôme GAUMET

**Par délégation du Président,
Le Vice-Président du Conseil départemental,**



Jérôme GAUMET

Rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2024



Accusé de réception en préfecture
063-226300010-20250717-25_22751-DE
Date de télétransmission : 17/07/2025
Date de réception préfecture : 17/07/2025



Sommaire

REPÈRES METHODOLOGIQUES.....	3
I - Les résultats globaux de l'exercice 2024	4
A – L'équilibre général du Compte Financier Unique (analyse ordonnateur)	6
B – Les ratios de la collectivité	8
C – La stratégie d'endettement	10
II – La section de fonctionnement	14
A – Les dépenses de fonctionnement	14
1. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL	16
2. LA MASSE SALARIALE	17
3. LES DEPENSES D'AIDE SOCIALE	18
4. LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	22
5. LES ATTENUATIONS DE PRODUITS	24
6. LES FRAIS FINANCIERS	25
B – Les recettes de fonctionnement	29
1. LES RECETTES FISCALES	30
2. LES DOTATIONS DE L'ÉTAT	35
3. LES RECETTES D'AIDE SOCIALE	36
4. LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	38
III – La section d'investissement	40
A – Les dépenses d'investissement hors dette et opérations financières	41
B – Les dépenses d'investissement liées à la dette	46
C – Les recettes d'investissement hors dette	47
VI – Le Compte-Administratif du budget annexe du Centre départemental de santé	48
A - Synthèse de l'activité du centre départemental de santé en 2024	48
B - Situation au Compte Financier Unique 2024	48

REPERES METHODOLOGIQUES

L'article L. 3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président du Conseil départemental rend compte de la gestion budgétaire de la collectivité à l'assemblée délibérante à travers la présentation du Compte Financier Unique (CFU).

Depuis 2022, l'exécution budgétaire est présentée sous la forme d'un Compte Financier Unique (CFU), qui remplace à la fois le Compte de gestion du comptable public et le Compte administratif de l'ordonnateur. Ce document unique permet de centraliser et de simplifier le rendu des comptes, en offrant une vision commune et harmonisée de l'exécution budgétaire.

Les données chiffrées figurant ci-après ne concernent, sauf exception dument mentionnée, que des mouvements réels tant en dépenses qu'en recettes, aussi bien en ce qui concerne la section d'investissement que la section de fonctionnement.

Les autres retraitements éventuels seront mentionnés au fil du rapport.

I - Les résultats globaux de l'exercice 2024

Les résultats globaux 2024 du budget principal (01) de la collectivité peuvent être synthétisés ainsi (*toutes écritures confondues - ordres et réelles*) :

I) FONCTIONNEMENT

1- Résultat reporté Années précédentes (y c 1068)	46 085 869,07
2- Résultat de l'exercice 2024 yc rattachements	-3 499 671,72
3- Situation nette au 31.12.2024	42 586 197,35

II) INVESTISSEMENT :

4- Résultat reporté années précédentes	-64 259 949,88
5- Résultat de l'exercice 2024	57 715 412,27
6- Situation nette au 31/12/2024	-6 544 537,61
(à reporter ligne 001 du budget d'investissement de l'exercice 2024)	
7- Restes à réaliser Dépenses	7 849 513,04
8- Restes à réaliser Recettes	0,00
9- Solde des restes à réaliser	-7 849 513,04

10 - Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser avant apurement 1069

(Somme ligne 6 et 9) -14 394 050,65

III AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (Ligne3)

à réaliser par émission d'un titre au compte 1068

11 - Apurement 1069	-1 125 000,00
12 - OBLIGATOIRE : Pour le montant du déficit d'investissement constaté	-15 519 050,65
(lignes 10 + 11 mais dans la limite de l'excédent de fonctionnement constaté ligne 3)	
13- FACULTATIF : Affectation à la section d'investissement au-delà du	0,00
dans la limite de l'excédent de fonctionnement subsistant après affectation obligatoire portée ligne 12	
14- TOTAL DU TITRE AU COMPTE 1068 (ligne 12 et 13)	15 519 050,65
15- RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER LIGNE 002	27 067 146,70
du budget de l'exercice 2025(ligne 3 – ligne 14)	
16- RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER LIGNE 001	-15 519 050,65
du budget de l'exercice 2025(ligne 10 + ligne 11)	
17- Solde définitif de fin d'exercice	27 067 146,70

L'analyse du Compte Financier Unique (CFU) 2024 met en lumière une poursuite de la dégradation des ratios budgétaires du Département.

L'année 2023 avait marqué un tournant, clôturant un cycle particulièrement dynamique en matière de recettes fiscales des exercices 2021 et 2022. Cette dynamique avait permis à la fois d'augmenter régulièrement les dépenses de fonctionnement et de constater des résultats positifs.

Les recettes issues des Droits de Mutation à Titre Onéreux ont continué à fortement baisser pendant le 1^{er} semestre 2024, alors que les produits fiscaux issus de la fraction de TVA ont stagné, ce qui a très négativement impacté la situation financière de la collectivité. Le résultat comptable est déficitaire de 19,02 M€, apurement du compte 1069 compris (somme des lignes 2 et 16 du tableau supra).

Ce résultat a dégradé le Fonds de Roulement du Département qui s'établit à 27,07 M€ contre 46,09 M€ en début d'exercice (après apurement annuel du compte 1069*). L'objectif lors de la construction du BP 2025 a été de rétablir l'équilibre comptable, dans un contexte national et international incertain. Cette orientation stratégique repose sur une maîtrise rigoureuse des dépenses et une allocation efficiente des ressources, afin de maintenir la capacité d'investissement du Département tout en préservant la soutenabilité de ses équilibres financiers.

La mise en œuvre du Plan Stratégique Départemental a débuté en 2023 et a été poursuivie en 2024 avec un déploiement de nouvelles Autorisations de Programmes. La dynamique enclenchée en 2023 sera poursuivie, pour atteindre le niveau annoncé dans le plan stratégique dès 2026. En effet, les crédits de paiement devraient être programmés de la façon suivante : 108 M€ en 2025 et 115 M€ par an entre 2026 et 2029.

* Impact de l'apurement du compte 1069 :

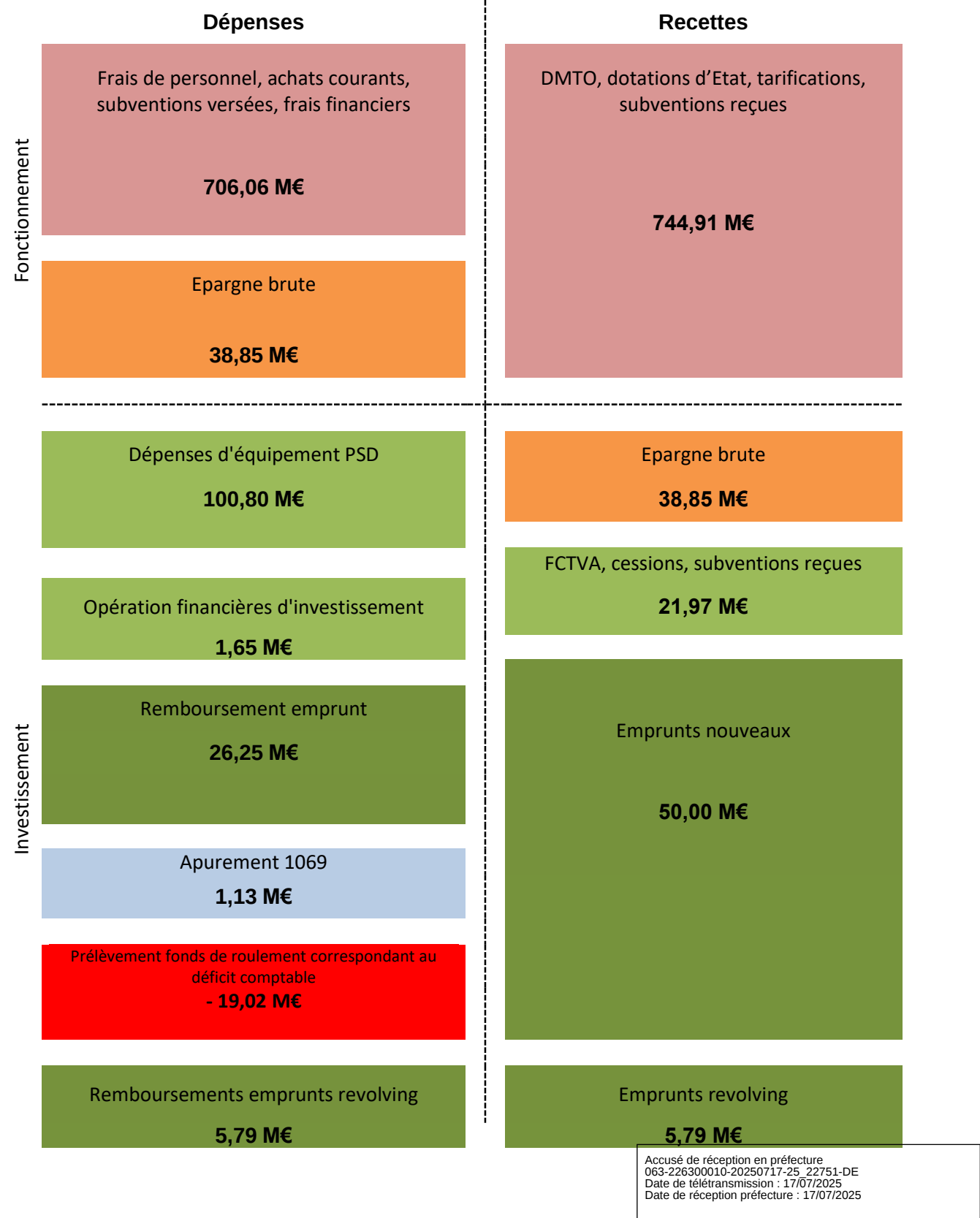
Comme présenté dans le tableau ci-dessus, le déficit 2024 de la section d'investissement doit être corrigé à 27,07 M€ afin de comptabiliser l'apurement du compte 1069 pour un montant de 1,125 M€ (conformément aux dispositions de la délibération n°CD2020.11.3.49 du 01/12/2020). Ce mouvement, imposé par le passage en M57, doit être financé par le Département au titre de son déficit d'investissement reporté (chapitre 001) sans inscription comptable au Compte Financier Unique. L'apurement n'a qu'une incidence dans la comptabilité du payeur départemental.

Le déficit de la section d'investissement sera pris en charge par la délibération d'affectation des résultats 2024 qui suivra celle du Compte Financier Unique. Les résultats 2024 seront intégrés au budget 2025 par l'intermédiaire du Budget supplémentaire.

I – Les grands équilibres du CFU 2024

A – L'équilibre général du Compte Financier Unique (analyse ordonnateur)

Le schéma suivant permet d'identifier les grandes masses du CFU 2024 en fonctionnement et en investissement :



Le schéma ainsi présenté met en évidence les grandes masses de l'exécution budgétaire et illustre l'évolution négative de la santé financière du Département en 2024. Cette détérioration se manifeste notamment par une baisse de l'autofinancement par rapport à 2023, ainsi que par une diminution du fonds de roulement.

En synthèse, les grandes tendances budgétaires à retenir pour l'année 2024 sont les suivantes :

En 2024, les recettes réelles de fonctionnement enregistrent une progression modérée de + 4,27 M€, soit + 0,57 %. Ce rythme de croissance, comparable à celui observé en 2023, demeure limité au regard des dynamiques des exercices précédents. Il convient de noter que ce niveau de recettes inclut une reprise exceptionnelle de 15 M€ au titre de la réserve DMTO, reconduite cette année, comme cela avait déjà été le cas en 2023. Hors reprise, les recettes effectivement encaissées s'établissent à 729,89 M€, traduisant une relative stabilisation du niveau des recettes de fonctionnement. Cette évolution met en lumière un ralentissement de leur dynamique, qui pèse sur les capacités d'ajustement budgétaire de la collectivité

La progression faciale des charges réelles de fonctionnement, à + 53,7 M€, doit être corrigée de 23,2 M€ liés à des dépenses exceptionnelles. Ainsi retraitées, les dépenses de fonctionnement enregistrent une hausse de 30,5 M€.

En un an, les charges de fonctionnement retraitées ont donc progressé de + 4,67 % avec une inflation établie à 2,00 % (source INSEE) qui pèse sur les achats courants, cumulée au financement des dispositifs gouvernementaux (« Ségur » de la santé) et de soutien au pouvoir d'achat (indice des fonctionnaires, revalorisation RSA).

L'épargne brute de 2024 de 38,85 M€ enregistre une baisse de 55,97 % par rapport à 2023. Cette évolution résulte d'un effet ciseau marqué, lié à la progression continue des dépenses de fonctionnement, combinée à un ralentissement des recettes, réduisant ainsi significativement la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Dans la continuité de l'année 2023 qui s'est caractérisée par une nette augmentation des montants investis avec un atterrissage à 101 M€, la collectivité a poursuivi ses investissements en 2024 à la même hauteur soit 101 M€ déclinés à hauteur de 62 M€ en dépenses d'équipement (dont 36 M€ en voirie et 8,5 M€ pour les collèges) et 39 M€ en subventions d'équipement.

L'encours de dette au 31/12/2024 a augmenté de 24 M€. Cette progression s'explique par un recours plus important à l'emprunt bancaire qu'en 2023, traduisant la volonté de la collectivité de maintenir un niveau d'investissement soutenu malgré un contexte économique plus contraint.

Les pages suivantes permettront d'aborder de manière plus détaillée ce bilan 2024.

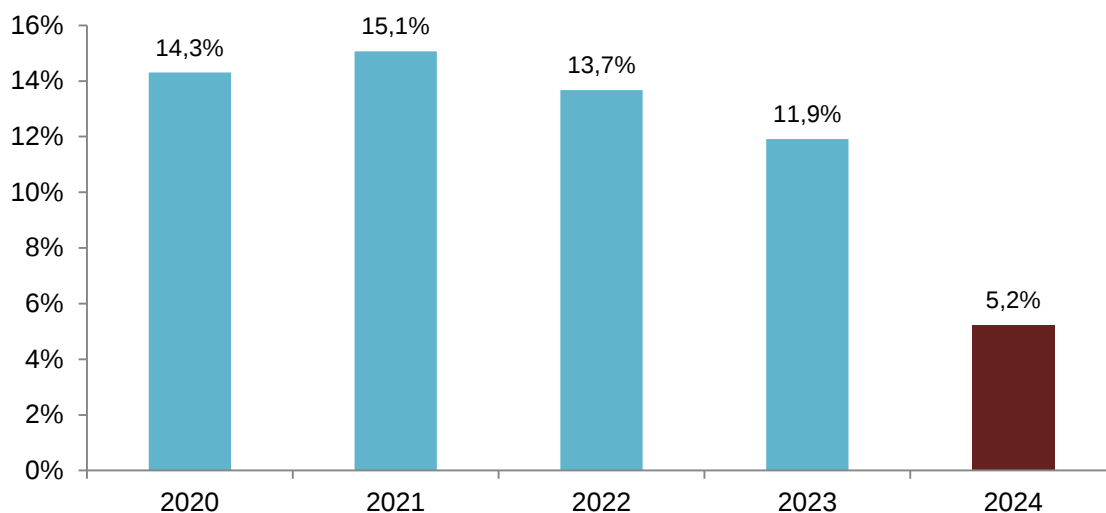
B – Les ratios de la collectivité

Le Département clôture l'exercice 2024 avec des ratios budgétaires plus dégradés. Ce réajustement intervient dans un contexte marqué par une progression très modérée des recettes fiscales, conjuguée à une forte hausse des dépenses.

Ces paramètres financiers – en particulier le taux d'épargne brute – jouent un rôle de variable d'ajustement face aux fluctuations du contexte économique. Dans un environnement financier tendu, une dégradation de ces ratios est ainsi attendue. Le taux d'épargne a fortement baissé pour atteindre de 5,2 % des recettes de fonctionnement (- 56,3 % par rapport à 2023).

C'est dans cette optique que, lors de la construction du budget primitif 2025, les objectifs financiers ont été redéfinis : un taux d'épargne brute (excédent de fonctionnement rapporté aux recettes réelles de fonctionnement) supérieur à 5 %, et une capacité de désendettement comprise entre 7 et 10 ans, selon le niveau des recettes. Une augmentation du taux d'épargne sera l'objectif essentiel pour préserver l'autonomie financière de la collectivité.

Evolution du taux d'épargne brute départemental



En 2024, la collectivité a eu recours à 50 M€ d'emprunt, tandis que les remboursements en capital de la dette ont atteint 26 M€. Pour la première fois depuis plusieurs exercices, le Département s'endette, c'est-à-dire que le flux net de dette est positif. Le capital restant dû (CRD) au 31 décembre 2024 s'élève à **266 M€**, contre 242 M€ au 31 décembre 2023, traduisant ainsi une reprise de l'endettement net.

Le tableau suivant permet de disposer d'un aperçu synthétique des réalisations 2024 constatées au niveau macro budgétaire :

Montants en millions d'euros (M€)	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
FONCTIONNEMENT			
Recettes de fonctionnement hors réserve	724,37	725,63	729,91
évolution N-1	+5,86 %	+0,17 %	+0,59 %
Charges courantes de fonctionnement hors réserve	605,36	652,40	706,06
évolution N-1	+5,98 %	+7,77 %	+8,23 %
Réserve exceptionnelle DMTO	20,00		
Reprise réserve exceptionnelle DMTO		15,00	15,00
Epargne de gestion (hors réserve)	122,93	79,72	31,62
évolution N-1	+5,28 %	-35,15 %	-60,34 %
Epargne de gestion réelle	102,93	94,72	46,62
évolution N-1	-3,59 %	-7,98 %	-50,78 %
Frais financiers	3,91	6,49	7,77
évolution N-1	+6,13 %	+65,77 %	+19,77 %
Epargne brute (hors reprise provision DMTO)	119,02	73,23	23,85
évolution N-1	+5,25 %	-38,47 %	-67,44 %
Epargne brute réelle	99,02	88,23	38,85
évolution N-1	-3,94 %	-10,89 %	-55,97 %
Remboursement capital de la dette	31,11	39,05	26,25
dont Remboursements anticipés et renégociations	0	11,40	0
évolution N-1	-13,68 %	+25,53 %	-32,76 %
Epargne nette réelle	67,91	49,19	12,59
évolution N-1	+1,30 %	-27,57 %	-74,40 %
INVESTISSEMENT			
Dépenses d'équipement	96,32	105,78	103,58
Dont reports N+1			7,85
évolution N-1	+21,26 %	+9,83 %	-2,08 %
Recettes réelles d'investissement, hors emprunts	18,27	22,16	21,97
évolution N-1	+6,22 %	+21,26 %	-0,84 %
Recette d'emprunts nouveaux	25,00	15,00	50,00
dont Refinancement de dette	0	0	0
Autres opérations liées à la dette	0,00	0,00	0,00
Tirages revolving	10,00	0,40	5,79
Remboursements revolving	10,00	0,40	5,79
RESULTATS GLOBAUX			
Résultat comptable	13,74	-18,31	-17,90
Fonds de roulement initial	52,91	65,52	46,09
Apurement du compte 1069 (dépendance d'investissement non budgétaire)	1,13	-1,13	-1,13
Fond de roulement final	65,52	46,09	27,07
AGREGATS ET RATIOS			
Flux net de dette (endettement + ou désendettement -)	-6,11	-24,05	+23,74
Encours de dette fin d'exercice	267,97	241,92	265,66
évolution N-1	-2,23%	-9,72%	+9,81%
Taux d'épargne de gestion	14,21 %	12,79 %	6,26 %
Taux d'épargne brute	13,67 %	11,91 %	5,21 %
Taux d'épargne nette	9,38 %	6,78 %	1,73 %
Capacité de désendettement	2,25 ans	3,30 ans	6,84 ans

C – La stratégie d'endettement

La gestion de la dette départementale est conforme aux orientations stratégiques de la collectivité inscrites au ROB 2024 et plus largement détaillées dans la délibération 0.16 du 24 septembre 2021 donnant délégation de compétence au Président du Conseil départemental. Ces dernières poursuivent trois objectifs majeurs :

- la poursuite du désendettement pour consolider les marges de manœuvre budgétaire de la collectivité avant l'engagement du Plan Stratégique Départemental,
- la conservation d'un encours de dette sain, sécurisé et équilibré,
- la maîtrise des frais financiers.

Cette stratégie a connu au cours de l'année un infléchissement, conformément aux orientations du Plan Stratégique Départemental. Le bilan 2024 est en effet synonyme d'une reprise de l'endettement après plusieurs années où la collectivité était dans une phase de désendettement. Un point de vigilance encore plus accru est porté sur les nouvelles souscriptions bancaires et obligataires tout en essayant de maîtriser les frais financiers dans un contexte monétaire chahuté. Les efforts engagés ces dernières années en termes de gestion active de l'encours de dette prennent tout leur sens dans les périodes de retournement du marché monétaire et de ré-endettement.

Le ralentissement de l'inflation sur 2024 a justifié un certain optimisme sur la détente progressive des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE). En 2024, cette dernière a amorcé quatre baisses de taux consécutives. Le 18 décembre 2024, la BCE a fixé sa facilité de dépôt à 3,00 % et son taux de refinancement à 3,15 %.

Pour rappel, depuis le début 2023, nous étions dans une situation d'inversion de la courbe des taux, synonyme de potentielle récession. Toutefois, la courbe a retrouvé depuis fin 2024, une situation « normale », avec des taux longs supérieurs aux taux courts.

Face à ce contexte de taux, le besoin de financement 2024 a été honoré par trois emprunts obligataires de 10 M€ chacun signés les 2 et 3 juillet 2024 et un emprunt bancaire de type revolving d'un montant de 20 M€ réalisé et mobilisé le 26 décembre 2024, de façon à équilibrer le bilan financier de fin d'année. Il ne sera définitivement tiré qu'en novembre 2025. Le niveau de trésorerie du Département au 31 décembre 2024 était excédentaire et a permis de commencer l'exercice 2025 avec un niveau qui permet de pallier ses besoins de liquidités.

Afin de saisir des opportunités positives et de diminuer son encours de dette, dans le cadre du contrat de prêt de 10 M€ signé avec Crédit Agricole Corporate & Investment Bank, un remboursement anticipé temporaire d'un montant de 2 M€ a été mis en œuvre depuis juillet 2023 ce qui permet de limiter les frais financiers payés sans toutefois jouer sur l'endettement de la collectivité. Il s'achèvera en décembre 2025.

Les réalisations budgétaires liées à la dette sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Nature comptable		Programme	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
16311	Emprunts obligataires - Remboursement in fine	ANNUIDETTM	0	9,8 M€	10 M€	10 M€
1641	Emprunts en euros	ANNUIDETTM	30 M€	20,5 M€	17,6 M€	16,2 M€
		RENEGOCIAM	5,27 M€	0	11,42 M€	0
16441	Opérations afférentes aux emprunts revolving	REVOLVINGM	0,75 M€	0,75 M€	0	0
16449	Remboursement tirage revolving		6 M€	10 M€		5 M€
16451	Remboursements temporaires sur emprunts en euros		0	0	2,39 M€	0,79 M€
Total remboursement capital emprunt - Chapitre 16			42 M€	41 M€	41 M€	32 M€

Principales caractéristiques de la dette départementale :

La composition de l'encours de dette du Département conserve son équilibre entre taux fixes et variables :

	Répartition par type de taux avant couverture	Répartition par type de taux après couverture (swap ou cap)
Total taux fixes	56,65 %	53,63 %
Total taux variables	43,34 %	46,37 %

*Source : Finance Active

L'encours est équilibré, tant en terme de type de taux que de prêteurs. Il est très peu risqué puisque 100 % est classé en 1A selon la charte Gissler. La totalité de la dette départementale est souscrite en euros.

Fixes classiques (1A)	142 482 244,44 €	53,63 %
Total taux fixes :	142 482 244,44 €	53,63 %
Variables non couverts (1A)	95 733 359,59 €	36,04 %
Variables couverts par swap taux fixe (1A)	1 333 333,52 €	0,50 %
Variables couverts par cap ou tunnel (1A)	14 166 666,55 €	5,33 %
Livret A	11 948 725,00 €	4,50 %
Total taux variables :	123 182 084,66 €	46,37 %
	265 664 329,10 €	100,00 %

*Source : Finance Active

Le tableau précédent permet également d'établir que 5,83 % de l'encours à taux variable est sécurisé par des swap à taux fixe ou des barrières à la hausse appelées « cap ».

Enfin, le stock de dette est bien diversifié en termes de produits. Au 31 décembre, l'encours est composé de 50,81 % d'emprunts obligataires (13 contrats) et de 49,18 % d'emprunts bancaires (30 contrats). Cette diversification est un atout pour la collectivité qui sécurise ainsi ses canaux de financement et s'assure des conditions de financement optimisées.

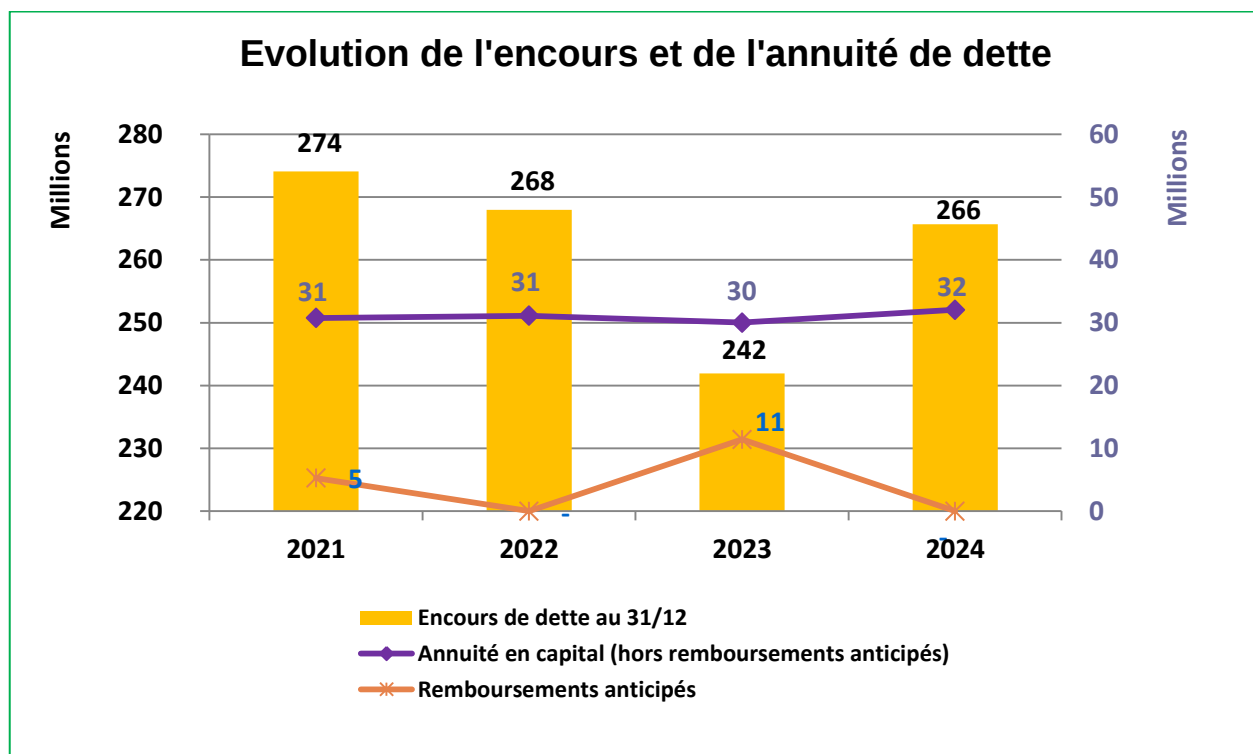
L'endettement du Département :

Au 31/12/2024, l'encours de dette du Département s'élève à 266 M€.

Capital restant dû (CRD) au 31/12/2024	Annuité en capital 2024	Taux moyen au 31/12/2024 *	Durée de vie résiduelle moyenne *	Durée de vie moyenne *
265 664 329 €	32 049 143 €	2,61 %	7 ans et 4 mois	5 ans et 6 mois

*Source : Finance Active

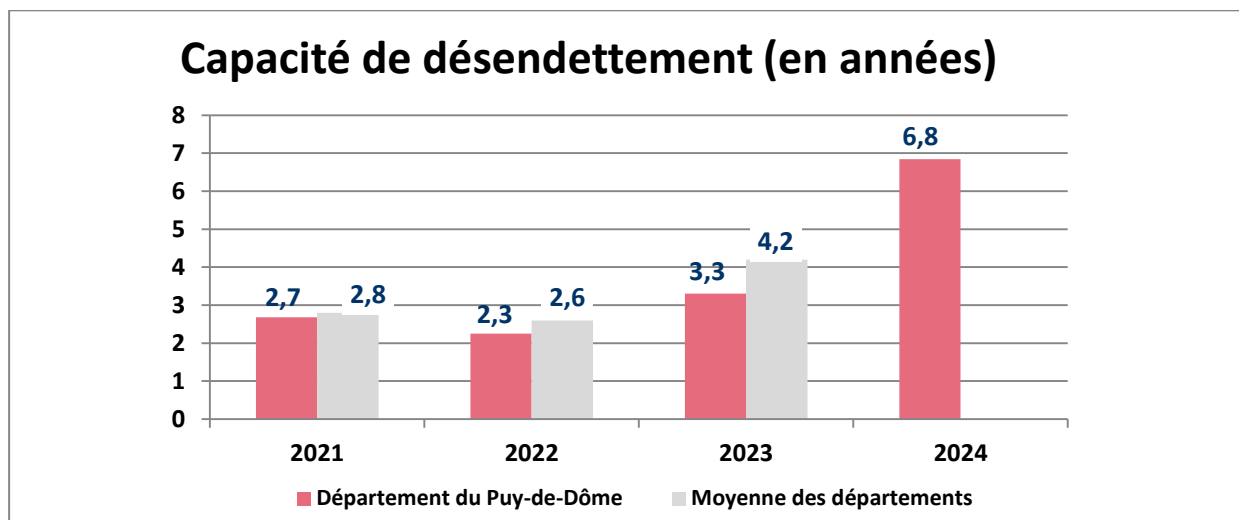
Comme l'indique le graphique suivant, le capital restant dû de la collectivité repart à la hausse en 2024 après plusieurs années de forte baisse. Le bilan au 31/12/2024 fait état d'une augmentation du stock de dette de 24 M€ sur l'année écoulée. Cependant, ce retour à la hausse est à mettre en corrélation avec la diminution constante du stock de la dette entre 2017 et 2023 (- 107 M€). L'effort réalisé par la collectivité est le fruit d'une volonté politique sur le long terme de préserver les équilibres financiers du Département par une maîtrise des coûts de la dette, et de s'assurer des capacités de financement pour les investissements futurs.



En 2024, aucun remboursement anticipé n'a été réalisé.

Le désendettement continu évoqué supra, associé à des niveaux d'épargne brute supérieurs à la moyenne, a participé à une bonne capacité de désendettement du Département (c'est-à-dire à sa capacité de rembourser intégralement sa dette au moyen de ses ressources propres). Cet indicateur, exprimé en nombre d'années, est

le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et l'autofinancement brut qu'elle dégage. La capacité de désendettement du Département se situe à un niveau toujours satisfaisant de 6,84 ans en 2024.



II – La section de fonctionnement

A – Les dépenses de fonctionnement

La présentation des dépenses de fonctionnement se fera ici principalement par nature.

Les dépenses réelles de fonctionnement	
Exercice	Montant
Réalisé 2022	625,36 M€
Réalisé 2023	652,40 M€
Réalisé 2024	706,06 M€
Réalisé 2024 retraité	682,87 M€

Comme entrevu dans le bilan général 2024 exposé en introduction du présent rapport, les charges de fonctionnement ont fortement augmenté. Le Compte Financier Unique (CFU) affiche un atterrissage à 706,06 M€.

En un an, les charges de fonctionnement ont donc progressé de 8,23 % avant le retraitement comptable de dépenses exceptionnelles particulièrement élevées qui ne seront pas reconduites en 2025 :

- Un remboursement de trop perçu de TVA de 2023 d'un montant de 2,05 M€,
- La régularisation des versements à la Caisse d'Allocations Familiales des acomptes de RSA avec un versement du mois de décembre 2024 en année N (vs janvier n+1 auparavant) soit un treizième mois de 8,40 M€,
- Une régularisation des factures antérieures à 2024 des transports scolaires adaptés pour 1,86 M€,
- Le paiement d'une aide exceptionnelle au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) de 6,71 M€, correspondant à ses déficits antérieurs,
- Les Crédits non Reconductibles EHPAD et SAAD en fonctionnement pour 3,7 M€,
- La contribution aux déficits cumulés 2023 et antérieurs du GIP Terana pour 0,48 M€

Les dépenses exceptionnelles retraitées, les charges de fonctionnement ont progressé de + 30,47 M€ soit une variation de + 4,67 %.

Si 2024 a marqué à nouveau une forte augmentation des charges de fonctionnement de la collectivité, afin de préserver sa santé financière, le Département doit maîtriser fortement cette évolution. Dès le début de l'exécution budgétaire 2025, des efforts de gestion ont été mis en œuvre pour éviter tout « dérapage » et garantir une situation financière plus saine afin de supprimer tout risque d'un troisième exercice déficitaire consécutif.

Pour résumer, le bilan des charges de fonctionnement repose sur les principales tendances suivantes :

Premier poste de dépenses de la section de fonctionnement, les dépenses d'aide sociale retraitées représentent un volume financier de 373,7 M€ à la clôture de l'exercice 2024. Ce sont donc 27,4 M€ supplémentaires, soit + 7,92 %, qui ont été affectés à la politique sociale du Département.

La masse salariale est un poste en progression de + 4,66 M€. Au-delà des orientations politiques qui justifient des choix de renforcer les moyens humains de certains services, les frais de personnel 2024 sont aussi impactés par l'effet report de la hausse du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 et le coût du « Ségur de la santé » pour les personnels intervenant dans la filière médico-sociale.

En 2024, les cours des différentes sources d'énergie ont connu une tendance globalement baissière, malgré certaines fluctuations. Cette évolution favorable a permis une diminution significative des charges à

caractère général retraitées, de 6,71 %, en particulier celles liées aux dépenses énergétiques. Ainsi, les coûts relatifs à la consommation d'énergie, aux carburants ainsi qu'aux fournitures nécessaires à la mise en œuvre de la politique routière ont pu être réduits.

L'augmentation de l'encours de la dette, conjuguée à la remontée des taux d'intérêt, s'est traduite par une progression des frais financiers de + 1,29 M€, représentant une hausse de 19,77 %.

Au sein de la famille des subventions et participations auprès des partenaires, il convient de souligner le montant du soutien exceptionnel accordé aux EHPAD, dans le cadre des crédits d'urgence, à hauteur de 3,2 M€ pour les EHPAD publics et de 0,5 M€ au titre des crédits d'urgence destinés aux SAAD.

1. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Typologie	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé retraité 2024	Taux évolution 2023/2024 retraité
Charges à caractère général (011)	44,28 M€	49,20 M€	47,75 M€	45,89 M€	-6,71 %

La forte progression des charges à caractère général observée lors des derniers exercices s'explique principalement par le contexte international tendu et par la hausse des coûts de l'énergie. En effet, cette augmentation a concerné plusieurs postes directement indexés sur les prix des matières premières et de l'énergie, notamment les dépenses en fluides (gaz, électricité), les achats de carburant pour les véhicules routiers, ainsi que les prestations liées au Transport Scolaire Adapté (TSA).

L'année 2024 a marqué une première phase de stabilisation des prix, bien que ces derniers soient demeurés à un niveau historiquement élevé. Après prise en compte des régularisations comptables liées aux factures impayées du TSA, pour un montant total de 1,86 M€, les dépenses effectives enregistrées au titre du chapitre 011 s'établissent à 45,89 M€ pour l'exercice 2024, soit une évolution de - 6,71 %.

Par ailleurs, conformément aux anticipations, les tensions inflationnistes ont commencé à s'atténuer au cours de l'année 2024.

Certaines catégories de dépenses du chapitre 011 enregistrent en 2024 une inflexion notable, marquant une rupture avec la dynamique haussière des exercices précédents. Avec un montant de 6,04 M€, les achats courants liés au parc de véhicules (carburant, fournitures diverses) demeurent la première famille de dépenses de ce chapitre, bien qu'en recul de 0,38 M€, soit -5,95 % par rapport à 2023. Cette baisse traduit les premiers effets de la stabilisation des prix de l'énergie et des mesures de maîtrise des consommations mises en œuvre. Un constat similaire s'applique aux fournitures destinées à l'entretien courant du domaine routier, dont les dépenses s'élèvent à 2,85 M€ en 2024, en diminution de 0,27 M€.

Le coût de la téléassistance, dont la prestation est gérée par un marché in house auprès du SDIS, est 2,30 M€ en 2024, soit 0,15 M€ de plus qu'en 2023.

2. LA MASSE SALARIALE

Typologie	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Taux évolution 2023/2024
Masse salariale générale (012)	130,95 M€	140,19 M€	144,42 M€	+3,02 %
+ Charges de personnel liées aux personnes âgées (016)	2,6 M€	2,76 M€	2,99 M€	+7,99 %
+ Charges de personnel liées au RSA (017)	0,79 M€	0,78 M€	0,98 M€	+ 26,05 %
Total charges de personnel	134,34 M€	143,73 M€	148,39 M€	+3,24 %

Les charges de personnel ont progressé en 2024 de + 3,24 %.

Au-delà de l'effet structurel et annuel du Glissement Vieillesse Technicité, la progression se justifie par plusieurs éléments conjoncturels :

Impacts mesures revalorisations salariales pour l'année 2024		
		2024
IFSE "SEGUR"	Montant des rappels suite rétroactivité	360 530 €
	Cout année pleine	239 870 €
Régime indemnitaire pour les contractuels centre de gestion		595 331 €
Augmentation 5 points d'IM pour tous les agents au 1er janvier 2024		1 052 350 €
Augmentation participation employeur à la prévoyance (passage de 6,30 € à 7 €) (à compter de juillet 2024)		5 200 €
Modification des montants relatifs au paiement des jours CET		42 600 €
Impact financier lié à la revalorisation du point d'indice de "+ 1,5 %" au 1er juillet 2023 - effet année pleine		772 550 €
Impact financier lié à la mesure spécifique bas de grille de juillet 2023 - effet année pleine		193 370 €
		3 261 801 €

3. LES DEPENSES D'AIDE SOCIALE

Typologie	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé retraité 2024	Taux évolution 2023/2024 retraité
Personnes âgées	70,56 M€	68,99 M€	75,48 M€	75,48 M€	+9,41 %
Personnes handicapées	92,18 M€	100,21 M€	111,00 M€	111,00 M€	+10,76 %
Famille et enfance	69,19 M€	74,48 M€	90,40 M€	83,68 M€	+12,35 %
RSA volet insertion	4,87 M€	6,43 M€	7,62 M€	7,62 M€	+1,59 %
RSA allocations	94,5 M€	96,24 M€	104,39 M€	96,00 M€	-0,32 %
Total dépenses d'aide sociale	331,28 M€	346,34 M€	388,88 M€	373,77 M€	+ 7,92 %

Au 31 décembre 2024, les dépenses des politiques sociales du Département s'élèvent à un montant cumulé de 373,77 M€, témoignant d'une progression soutenue par rapport aux périodes précédentes. Cette évolution confirme le positionnement des politiques sociales en tant que premier poste de dépenses de fonctionnement de la collectivité, représentant 55 % de l'ensemble des crédits consommés.

Il convient toutefois de procéder à une analyse retraitée de certaines dépenses d'aide sociale. Deux éléments exceptionnels doivent en effet être pris en compte :

- d'une part, la régularisation des versements à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au titre des acomptes du Revenu de Solidarité Active (RSA), avec l'intégration en 2024 du versement relatif au mois de décembre 2024, auparavant comptabilisé en N+1. Cette évolution se traduit par l'enregistrement « d'un treizième mois », pour un montant de 8,40 M€ ;
- d'autre part, le versement exceptionnel d'une aide au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF), à hauteur de 6,71 M€, visant à apurer ses déficits antérieurs.

Après retraitement, le montant total des dépenses d'aide sociale s'établit à 373,77 M€, soit une progression de + 7,92 % par rapport à 2023.

La dynamique de la dépense est fortement influencée par un contexte sociétal et législatif marqué par des tensions inflationnistes, en particulier sur les frais d'hébergement. L'exercice 2024 s'inscrit dans une conjoncture où les taux directeurs en matière d'hébergement ont été relevés, afin de contenir une hausse significative des prix, conjuguée à la mise en œuvre de mesures salariales impactant directement les coûts de prise en charge.

Les domaines du handicap et de la protection de l'enfance sont les plus concernés, avec une augmentation marquée de leurs dépenses en 2024. S'agissant du secteur du handicap, cette progression avait été anticipée dès le budget primitif, à travers la révision du taux directeur à 3 %. Cette décision a permis aux établissements d'ajuster leur tarification pour faire face aux effets conjugués de l'inflation et des revalorisations salariales induites par le Ségur de la Santé.

L'évolution est encore plus prononcée dans le champ de la protection de l'enfance. Elle traduit, au-delà du contexte économique global, une sollicitation croissante des structures d'hébergement de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) depuis la période post-Covid. Pour répondre à cette demande accrue, le Département a engagé dès 2023 un plan d'urgence visant à financer la création de places supplémentaires. Ce dispositif a permis la mise en service de plus de 100 nouvelles places en 2024, pour un coût total estimé à 3,47 M€. Le

budget consacré à la politique Enfance-Famille demeure ainsi sous forte tension, avec des enveloppes budgétaires en progression continue.

Par ailleurs, le secteur des aînés affiche une croissance significative en 2024, avec une dépense portée à plus de 75 M€, contre 69 M€ en 2023. Pour soutenir ce secteur en difficulté, l'assemblée délibérante a retenu un taux directeur de 5 % lors de l'adoption du budget primitif 2024.

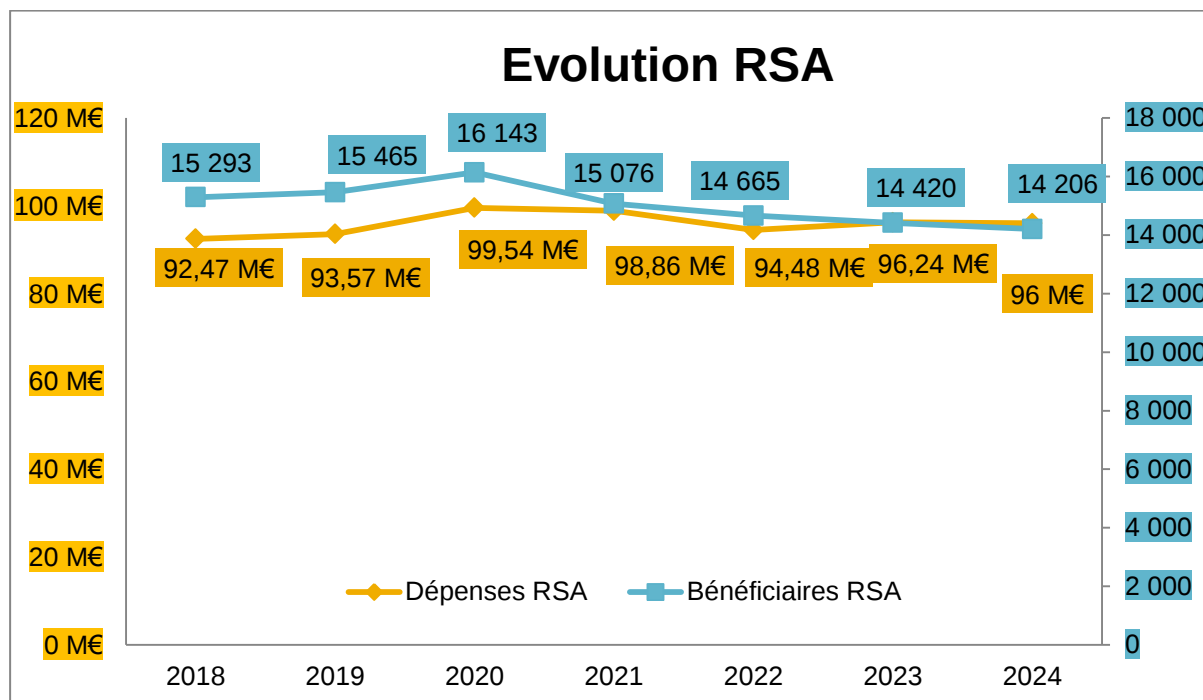
Focus frais d'hébergement :

Typologie	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé retraité 2024	Taux évolution 2023/2024 retraité
Personnes âgées	17,97 M€	15,37 M€	19,57 M€	19,57 M€	+ 27,30 %
Personnes handicapées	64,50 M€	72,92 M€	79,54 M€	79,54 M€	+ 9,08 %
Famille et enfance	64,44 M€	69,70 M€	85,73 M€	79,01 M€	+ 13,36 %
Total hébergement (cpté 652)	146,92 M€	157,99 M€	184,84 M€	178,12 M€	+ 12,74 %

Le bilan est plus contrasté pour ce qui concerne les Aides Individuelles Sociales (AIS).

Les dépenses retraitées au titre du RSA – allocations sont en légère diminution, malgré une revalorisation de 1,7 % intervenue au 1er avril 2024.

Le nombre de bénéficiaires semble progressivement se stabiliser au-dessus du plancher de 14 400. La montée en puissance du dispositif Contrat d'Engagement Réciproque pourrait accentuer cette évolution (tendance constatée dans d'autres Départements qui ont déployé ce dispositif).



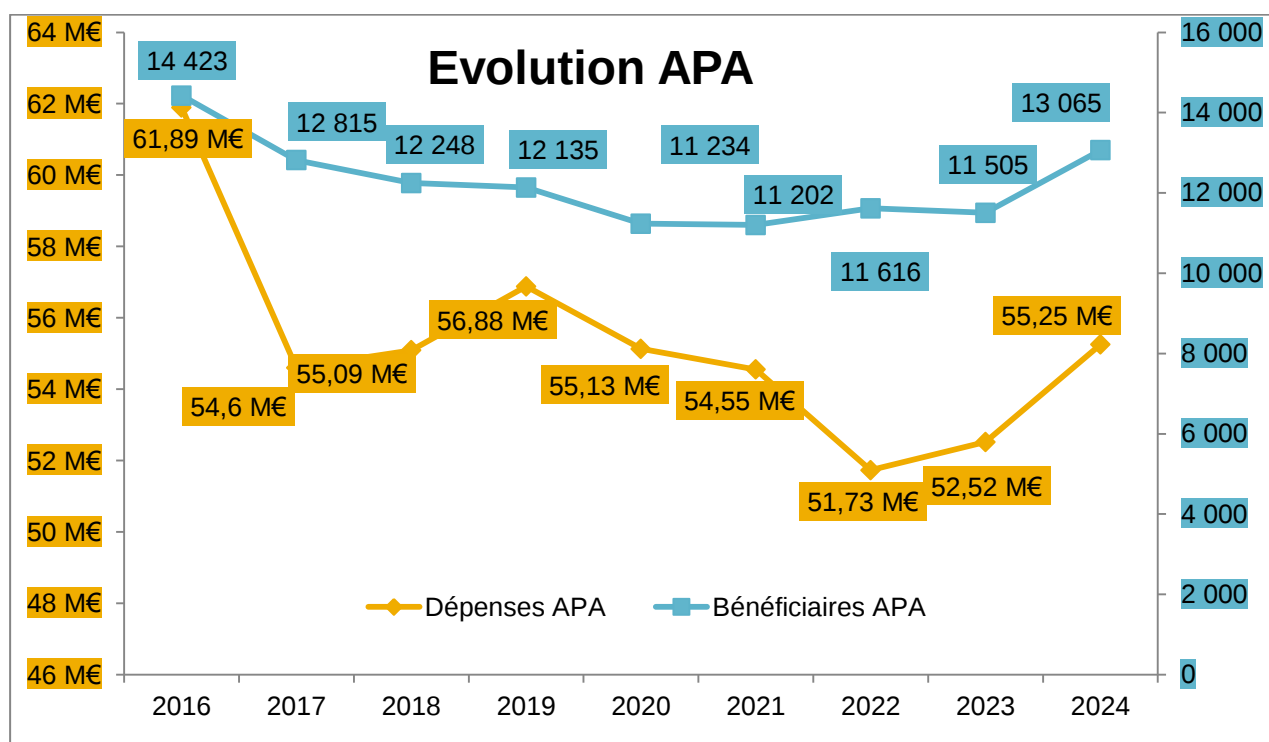
En 2024, l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) progresse sensiblement, avec un budget total atteignant 55,25 M€, couvrant les aides en établissements (notamment les EHPAD) et à domicile.

Cette augmentation s'explique par plusieurs facteurs :

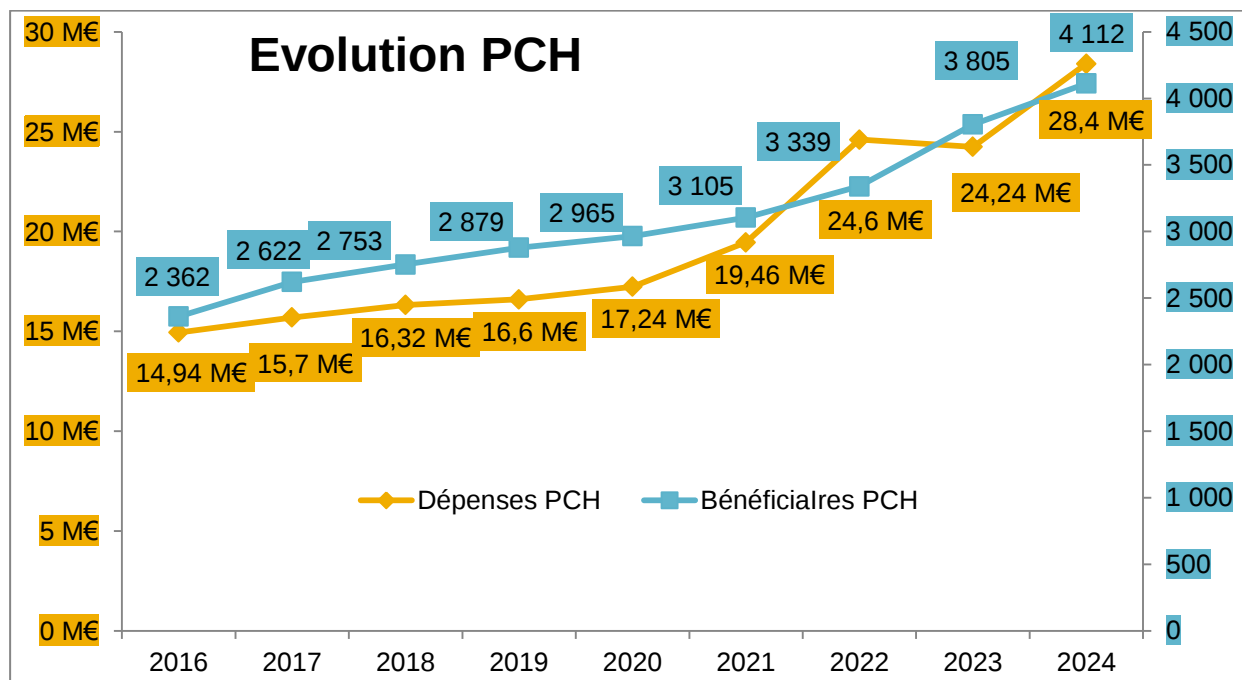
- Des coûts de fonctionnement en hausse pour les structures accueillant des personnes âgées, qu'il s'agisse des établissements ou de l'aide à domicile.
- Une remise à niveau réglementaire de l'APA engagée par la collectivité au cours de l'année.

Le nombre de bénéficiaires est également en hausse :

- En établissement, les dotations liées à la dépendance ont augmenté de 0,37 M€, soit + 1,74 %, notamment à la suite des renégociations des CPOM avec les EHPAD. Cette hausse reflète un niveau de dépendance plus important des personnes accueillies.
- À domicile, le nombre de personnes accompagnées a également progressé de 2,36 M€ soit + 11,04 %, ce qui a entraîné une hausse des dépenses, amplifiée par la mise en conformité réglementaire de l'APA. La volonté politique nationale de recours à des services d'aide à domicile se traduit par une hausse des prestations.



La PCH (Prestation de Compensation du Handicap) est l'Allocation Individuelle de Solidarité qui augmente le plus fortement depuis plusieurs années : + 4,15 M€ en 2024. Cette tendance reflète une progression constante du nombre de bénéficiaires. Ceci est en partie dû aux impacts de plusieurs dispositifs réglementaires successifs qui élargissent les formes d'handicap pris en charge par l'aide.



Synthèse graphique des montants réalisés par AIS depuis 2022 :

Typologie	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé retraité 2024	Taux d'évolution 2023/ 2024 retraité
APA versée à domicile	21,00 M€	21,37 M€	23,73 M€	23,73 M€	+ 11,04 %
APA versée en établissement	30,73 M€	31,15 M€	31,52 M€	31,52 M€	+ 1,74 %
ACTP	2,97 M€	2,94 M€	2,89 M€	2,89 M€	- 1,89 %
PCH allocations	24,60 M€	24,24 M€	28,40 M€	28,40 M€	+ 17,13 %
RSA allocations	94,48 M€	96,24 M€	104,39 M€	96,00 M€	- 0,25 %
Total AIS	173,77 M€	175,94 M€	190,93 M€	182,53 M€	+ 3,74 %

4. LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Typologie	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé retraité 2024	Taux d'évolution 2023/ 2024 retraité
Contribution au service d'incendie et de secours	36,67 M€	41,67 M€	42,67 M€	42,67 M€	+ 2,40 %
Subventions versées (hors insertion)	20,48 M€	28,07 M€	32,35 M€	28,65 M€	+ 2,05 %
Participations	5,82 M€	4,52 M€	5,60 M€	5,12 M€	+ 13,40 %
Charges courantes	5,50 M€*	6,44 M€	6,20 M€*	6,20 M€	- 3,68 %
dont indemnité aux élus	2,96 M€	3,06 M€	3,11 M€	3,11 M€	+ 1,79 %
dont restauration et hébergement scolaires	1,2 M€	1,31 M€	1,34 M€	1,34 M€	+ 2,36 %
Dotations de fonctionnement collèges publics	5,72 M€	5,95 M€	5,94 M€	5,94 M€	- 0,2 %
Dotations de fonctionnement collèges privés	4,67 M€	5,16 M€	5,41 M€	5,41 M€	+ 4,96 %
Compensation transfert CAM	4,60 M€	4,60 M€	4,60 M€	4,60 M€	+ 0 %
Autres charges de gestion courante (65)*	83,47 M€	96,43 M€	102,79 M€*	98,61 M€	+ 2,26 %

*hors mise en réserve surplus DMTO de 10 M€ en 2022

Avec 98,6 M€ de dépenses réalisées en 2024 (retraitées des dépenses exceptionnelles), le poste budgétaire des autres charges de gestion courante suit la tendance générale de progression des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

Le principal poste de ce regroupement budgétaire concerne la contribution de fonctionnement au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Conformément à la convention pluriannuelle adoptée les 27 et 30 juin 2023, la participation 2024 progresse de 1 M€, atteignant ainsi 42,67 M€.

Les autres subventions de fonctionnement atteignent 28,65 M€, soit une évolution de 2,05 %. Ces subventions financent un ensemble varié de partenaires : aide sociale (PDI, FSE), sport, culture, agriculture, transition écologique, etc.

À noter : 3,7 M€ de crédits non reconductibles ont été inscrits pour le plan d'urgence EHPAD et SAAD. Ce montant a été retraité car il n'a pas été reconduit en 2025.

Sur ce chapitre, la Dotation d'Animation Locale Décentralisée (DALD) atteint 0,9 M€, un montant équivalent à celui de 2024. Le solde est financé au chapitre 011 (dotations d'agendas, goodies, billets TC Dôme, etc.).

La subvention de fonctionnement pour la Délégation de Service Public du Puy-de-Dôme est stable à 1,42 M€.

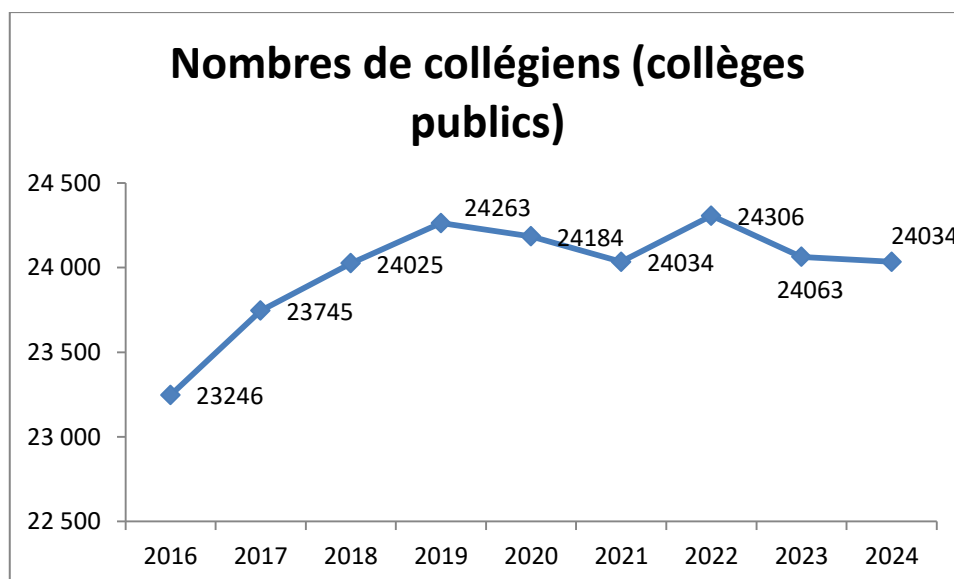
Les dépenses des participations enregistre 5,60 M€ de dépenses. La participation exceptionnelle aux déficits du GIP Terana s'élevait à 0,48 M€ en 2024 et a été retraitée.

Charges courantes

Ces charges sont en baisse de 0,24 M€ par rapport au réalisé 2023. Notamment, la subvention à la MDPH diminue de 0,11 M€, pour un montant final de 1,82 M€ de subvention versée en 2024.

Dotation aux collèges

La Dotation Globale de Fonctionnement des collèges publics reste stable à 5,94 M€. Celle des établissements privés augmente de 4,96 %, du fait d'une hausse du nombre d'élèves. À l'inverse, les effectifs dans les collèges publics sont en baisse de 29 élèves en 2024.



5. LES ATTENUATIONS DE PRODUITS

Typologie	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé retraité 2024	Taux évolution 2023/2024
Atténuations de produits (014)	7,28 M€	9,37 M€	9,39 M€	7,34 M€	- 21,66 %
Total atténuations de produits	7,28 M€	9,37 M€	9,39 M€	7,34 M€	- 21,66 %

Le chapitre des atténuations de produits connaît une diminution de 21,66 % soit - 2,03 M€ entre 2023 et les dépenses réalisées retraitées 2024.

Deux variations sont notables : d'une part, les Droits de Mutation à Titre Onéreux encaissés en 2024 ayant fortement diminué, cela a entraîné une diminution du prélèvement de fonds de péréquation en 2024 sur les DMTO encaissées en 2023 de 1,27 M€. D'autre part, la collectivité a dû procéder au remboursement de 2,05 M€ au titre de la régularisation de la fraction de TVA encaissée en 2023 suite aux mauvaises prévisions de recettes fiscales de TVA des services de l'Etat. Cette somme est donc retraitée des dépenses de 2024. Ces dépenses retraitées, le remboursement de fraction de TVA est en baisse de 1,24 M€ par rapport à 2023.

FOCUS PROVISIONS 2024

L'article 47-2 de la Constitution dispose notamment que « *les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière* ».

La comptabilité doit donc correctement retracer la situation patrimoniale et financière de la collectivité.

En vertu du principe comptable de prudence et conformément aux engagements du règlement financier et budgétaire 2023, la collectivité comptabilise ainsi tout risque ou toute perte financière probable. Ceci doit concrètement se traduire par l'inscription de dotations aux provisions.

Au-delà du souci de disposer de comptes sincères et fidèles, la technique du provisionnement permet également de pouvoir faire face financièrement au risque ou à la charge dès le moment où ils se concrétisent. En effet, la reprise de provision se traduit comptablement par une recette qui permet alors de couvrir budgétairement la dépense liée à la réalisation du risque en question

En 2024, le Département du Puy-de-Dôme a réalisé les provisions suivantes (chap 68) :

Provision complémentaire de 253 177,50 € liée à la mise en œuvre du Compte Epargne Temps (CET), elle atteint désormais un total de 1 780 357,50 € au bilan de la collectivité.

Provision complémentaire de 284 800 € concernant les créances au titre des indus RMI et RSA pour un montant total de 1 784 800 € au 31/12 /2024.

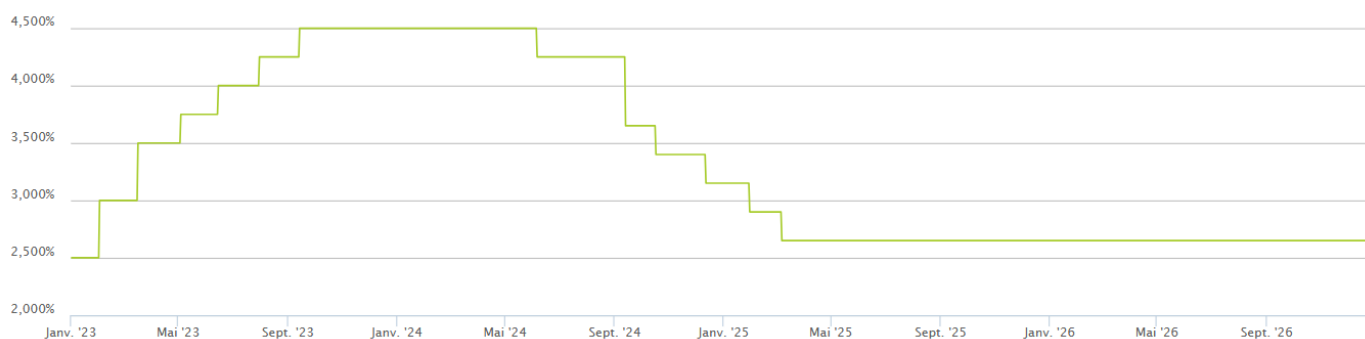
Après plusieurs exercices de rattrapage, la provision pour risque garantie d'emprunts n'a pas été abondée en 2024. Elle est dorénavant fixée à 1 070 000 €.

Reprise totale de la provision pour risque de baisse des Droits de Mutation à Titre Onéreux à hauteur de 5 M€. Cette provision qui s'établissait à un montant de 20 M€ au 31/12/2022 avait fait l'objet d'une reprise de 15 M€ en 2023. De plus, il convient de mentionner que la réserve complémentaire constituée en 2022 au chapitre 65 à hauteur de 10 M€ a aussi été reprise en totalité en 2024.

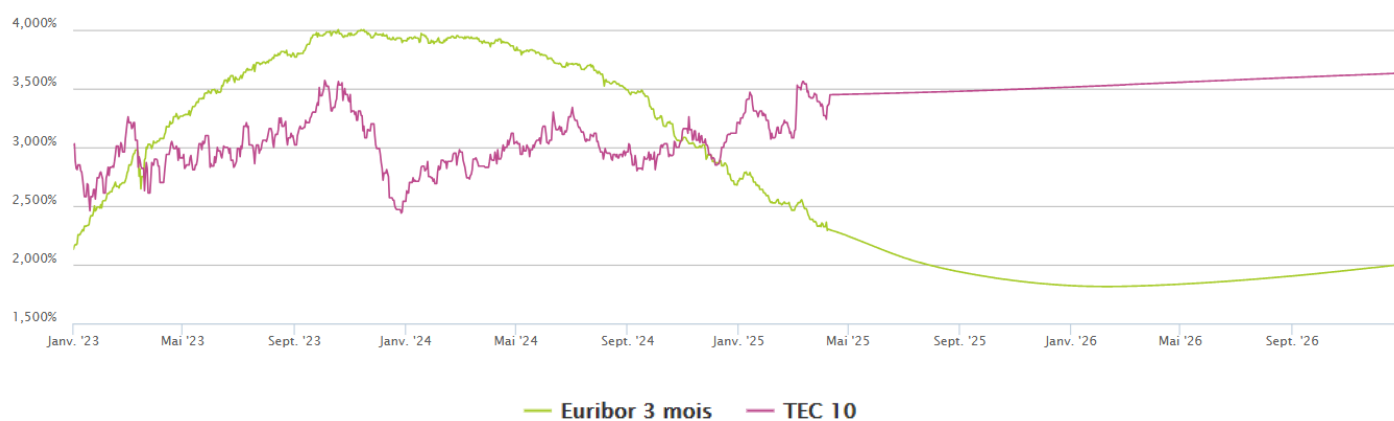
6. -LES FRAIS FINANCIERS

Depuis 2022, une rupture s'est produite, puisque après un cycle d'accalmie monétaire de presque 10 ans, tous les taux d'intérêts ont retrouvé une pente ascendante aussi subite que virulente. Comme chacun le sait, le retour de l'inflation (notamment avec la hausse des coûts de l'énergie) suite au déclenchement de la guerre en Ukraine a créé un contexte qui a logiquement provoqué un resserrement de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne comme des autres banques centrales. Comme indiqué ci-dessous le niveau du taux directeur de refinancement a atteint un point haut en septembre 2023 à 4,50 % avant d'amorcer une première décade en juin 2024 en réponse à un premier net recul de l'inflation et à une prévision de croissance revue à la baisse pour 2024. Après quatre baisses de taux consécutives, le taux de refinancement atteint un point bas à 3,15 %. Cette action de l'autorité monétaire, démontre la nécessité pour les économies européennes de contenir l'inflation alors que la dépendance aux marchés mondiaux de l'énergie est forte.

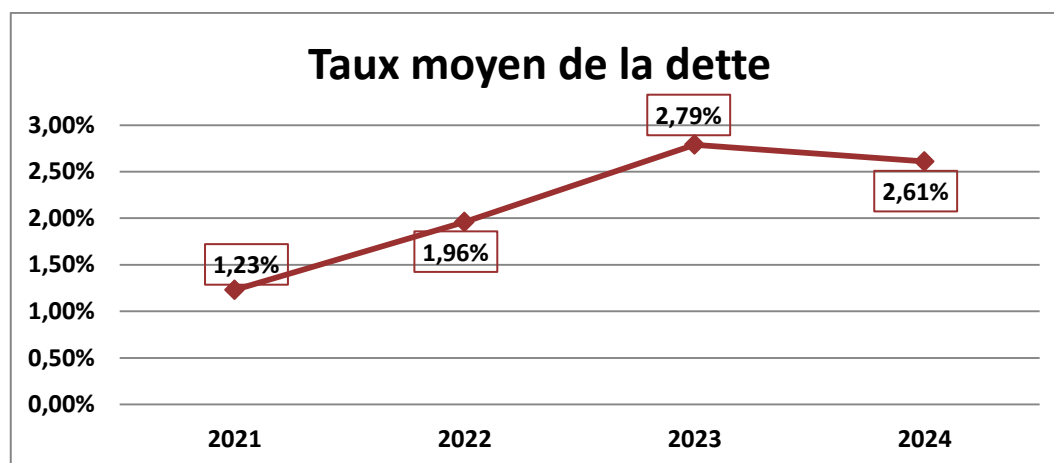
Aperçu de l'évolution du taux de refinancement de la BCE entre janvier 2023 et décembre 2026 :



On avait pu constater depuis début 2023, une situation d'inversion de la courbe des taux, synonyme de potentielle récession. Depuis fin 2024, les courbes ont retrouvé un différentiel « normal » avec des taux longs (exemple TEC 10) supérieurs aux taux courts (exemple Euribor 3M).



Pour rappel, le stock de la dette départementale est composé environ pour moitié d'emprunt à taux révisables. Compte tenu du recul des taux courts depuis le début 2024, le coût de la dette départementale a diminué en 2024 à 2,61 % (vs 2,79 % en 2023). Il s'agit de sa première décrue après une augmentation constante depuis 2021.



Le bilan des frais financiers 2024 reste un point de vigilance puisque la hausse du chapitre 66 est de 1,47 M€ par rapport à 2023. La proportion des prêts à taux fixe s'élève à 53,63 %, ce qui permet d'amortir l'impact de la hausse des taux. L'impact des frais financiers lié à la souscription en 2024 des trois emprunts obligataires (30 M€) et d'un prêt revolving d'un montant de 20 M€, ne s'est fait ressentir qu'avec les premières échéances payables début 2025.

Le détail des frais financiers payés en 2024 figure dans le tableau ci-dessous :

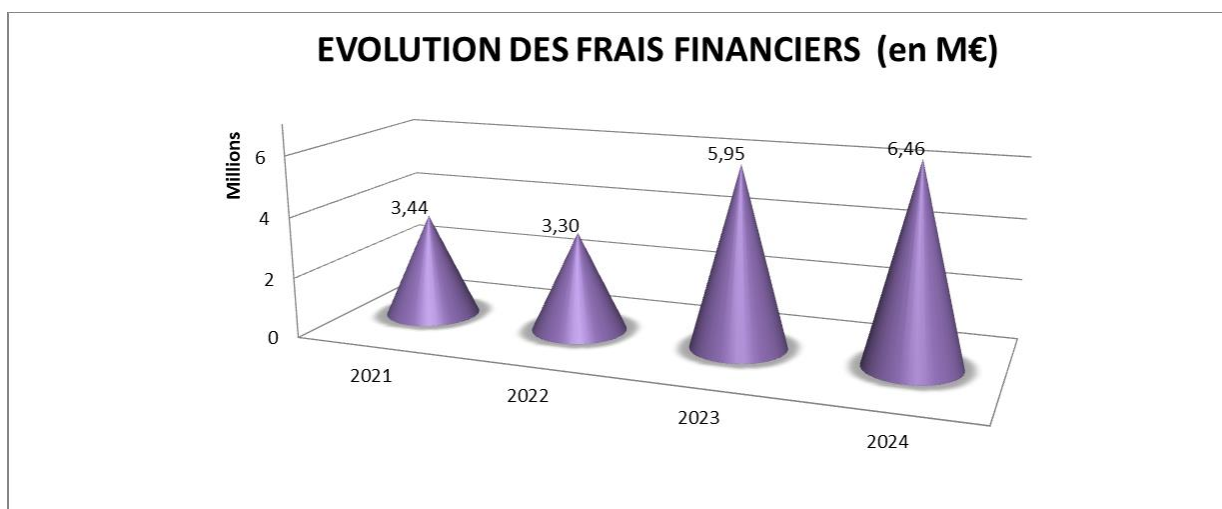
Nature	Intitulé Nature	Programme	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
66111	Intérêts	ANNUIDETTM	3,44 M€	3,3 M€	5,95 M€	6,46 M€
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	ANNUIDETTM	-0,03 M€	0,3 M€	0,41 M€	0,53 M€
6615	Intérêts - Ligne de trésorerie	LIGNETRESM	-	-	-	-
6618	Intérêts - Autres dettes	LIGNETRESM	-	-	-	-
6688	Autres charges financières (couverture)	RENEGOCIAM	-	-	-	-
		OPEMARCHEM	0,27 M€	0,31 M€	0,13 M€	0,09 M€
TOTAL 66 CHARGES FINANCIERES			3,68 M€	3,91 M€	6,48 M€	7,08 M€

Les frais financiers de la collectivité correspondent pour 81 % aux intérêts payés sur emprunts (Compte 66111 programme ANNUIDETTM). Le compte 6688 « programme OPEMARCHEM » comptabilise les frais financiers liés aux contrats de couverture d'emprunts (swaps et caps pour un montant total de 64 210 €

et des intérêts dus à la Caisse d'Allocations Familiales au titre de la neutralité financière du versement du RSA d'un montant de 31 692,46 €. Ce compte a diminué en 2024 (soit -30,7 % en un an). Malgré une charge financière globale en hausse sur cette dernière année, celle-ci reste contrôlée avec des souscriptions bancaires et obligataires ayant des impacts financiers qu'à partir de 2025.

Les taux ayant augmenté, le rattachement comptable de la part des intérêts revenant à l'exercice 2023 sur des échéances bancaires 2025 (compte 66112 ICNE) est plus important que celui des années précédentes, avec une progression de 29,2 % entre 2023 et 2024 pour atteindre 530 000 €.

En synthèse le graphique ci-dessous permet de visualiser l'évolution des frais financiers (hors ICNE) au cours des dernières années.



Les instruments de couverture :

En 2024, le Conseil départemental a bénéficié du déclenchement de ses trois contrats de couverture comprenant un Swap de taux et deux Cap. Ces derniers ont été souscrits entre 2012 et 2022 pour profiter à tout moment des évolutions de taux les plus favorables, compte tenu des tendances observées et des anticipations.

Instruments de couverture sur 2024								
Type de couverture	Banque	Date de souscription	Durée	Taux/fixing	Amortissement	Intérêts versés	Intérêts reçus	Gains/Pertes
Cap	SGCIB	18/02/2022	9 ans	1,2% sur EUR 3M	trimestriel	0 €	124 230 €	124 230 €
Cap	Natixis	27/09/2016	9,75 ans	2,5% sur EUR 3M	trimestriel	0 €	125 526 €	125 526 €
Swap	BNP	30/12/2012	13 ans	TAG 1M + 0,50%	mensuel	64 210 €	89 483 €	25 273 €
							Total	275 030 €

Les deux Cap ont permis à la collectivité de se couvrir contre la hausse des taux d'intérêts qui dépassait le strike (taux d'exercice) alors que l'Euribor 3 mois plafonnait en janvier 2024 à 3,97 % et a chuté en décembre 2024 au plus bas à 2,678 %. De ce fait, le département a bénéficié de deux primes d'un montant de 124 230 € et de 125 526 €.

Concernant le Swap de taux, il avait été conclu avec la BNP un contrat d'échange d'intérêts de nature différente, une jambe variable (TAG 1M) contre une jambe fixe (3,0725 %). Le Swap de taux est resté en faveur du Conseil Départemental et ce jusqu'à la fin de l'exercice (avec un taux TAG 1M qui a plafonné en mars 2024 à 4,058 % et avec un plancher en décembre 2024 à 3,179 %). Ainsi, au global, la collectivité a versé une prime de 64 210 € contre 89 483 € d'intérêts perçus par la BNP, soit un gain d'intérêts de 25 273 €.

Les instruments de couverture ont permis au Conseil Départemental de cumuler une prime d'intérêts de 275 030 €, qui viennent en déduction des frais financiers 2024.

En synthèse, la répartition par politique des dépenses réelles de fonctionnement est la suivante :

Politiques	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé retraité 2024	Taux évolution 2023/2024 retraité
Attractivité et aménagement du territoire	7,21 M€	7,96 M€	8,46 M€	+6,29 %
Culture et Patrimoine	3,20 M€	3,23 M€	3,16 M€	-2,27 %
Education et jeunesse	13,50 M€	14,87 M€	15,18 M€	+2,07 %
Environnement et transition écologique	2,50 M€	2,71 M€	2,48 M€	-8,68 %
Habitat, logement et urbanisme	2,70 M€	3,65 M€	4,03 M€	+10,33 %
Moyens de l'action départementale	176,50 M€	171,35 M€	179,02 M€	+4,48 %
Politique Solidarités et cohésion sociales	367,70 M€	392,59 M€	414,59 M€	+5,60 %
Réseau routier départemental et mobilités durables	15,30 M€	14,37 M€	13,29 M€	-7,48 %
Sécurité	36,70 M€	41,67 M€	42,67 M€	+2,40 %
Total général	625,40 M€	652,40 M€	682,87 M€	+4,67 %

B – Les recettes de fonctionnement

Comme présenté dans la partie introductive de ce rapport, l'évolution 2024 des recettes réelles de fonctionnement, avec une variation de 4,29 M€, est comme en 2023 stagnante (+ 0,59 %) étant entendu que comme en 2023 la collectivité a repris 15 M€ du solde de la réserve constituée lors de la progression importante des DMTO.

Cette stagnation due en grande partie à la baisse importante des produits de DMTO et la progression très faible de la fraction de TVA marque l'arrêt de la hausse des recettes de fonctionnement et la nécessité de réduire la croissance des dépenses réelles de fonctionnement au regard des recettes prévisionnelles des années à venir.

En effet, l'embellie post Covid du marché de l'immobilier a été brutalement stoppée en partie par la hausse importante des taux d'intérêt. La fraction de TVA, quant à elle, subit les ralentissements de consommation et de l'inflation.

Les recettes réelles de fonctionnement

Exercice	Montant
Réalisé 2022	724,24 M€
Réalisé 2023	725,63 M€
Réalisé 2024	<u>729,91 M€</u>

Typologie	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Taux évolution 2023/2024
Fiscalité	547,69 M€	538,06 M€	539,42 M€	+ 0,25 %
Dotations de l'Etat	102,57 M€	99,98 M€	100,11 M€	+ 0,13 %
Recettes d'aide sociale	53,55 M€	62,35 M€	66,19 M€	+ 6,16 %
Autres recettes de fonctionnement*	20,44 M€	25,24 M€*	24,20 M€*	- 4,12%
Total	724,24 M€	725,63 M€*	729,91 M€*	+ 0,59 %

*hors 15 M€ de reprise de DMTO.

1. LES RECETTES FISCALES

En 2023, le Département a constaté une refonte de son panier fiscal avec la fin de l'encaissement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) au profit d'une nouvelle fraction de TVA nationale.

En effet, l'article 55 de la loi de finances pour 2023 a prévu la suppression de la CVAE dans l'objectif de soutien de l'activité économique et de reconquête industrielle. Pour les contribuables, la contribution avait été diminuée de moitié en 2023 et poursuit sa suppression progressive qui a été retardée compte tenu du contexte des finances publiques. La taxe annexe affectée aux chambres de commerce et d'industrie (CCI) a également été supprimée. Pour les Départements, la compensation de la CVAE intervient dès 2023 et se matérialise, notamment, par une affectation du produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

L'Imposition forfaitaire des entreprises en réseau (IFER) représente désormais la seule fiscalité directe locale perçue par la collectivité soit 1,9 M€ (rôles supplémentaires inclus).

	2022	2023	2024
Fiscalité directe locale	38,59 M€	1,81 M€	1,93 M€
Fiscalité indirecte locale et péréquations	358,40 M€	385,32 M€	374,74 M€
Fiscalité indirecte nationale	150,70 M€	150,92 M€	162,75 M€
	547,69 M€	538,06 M€	539,42 M€

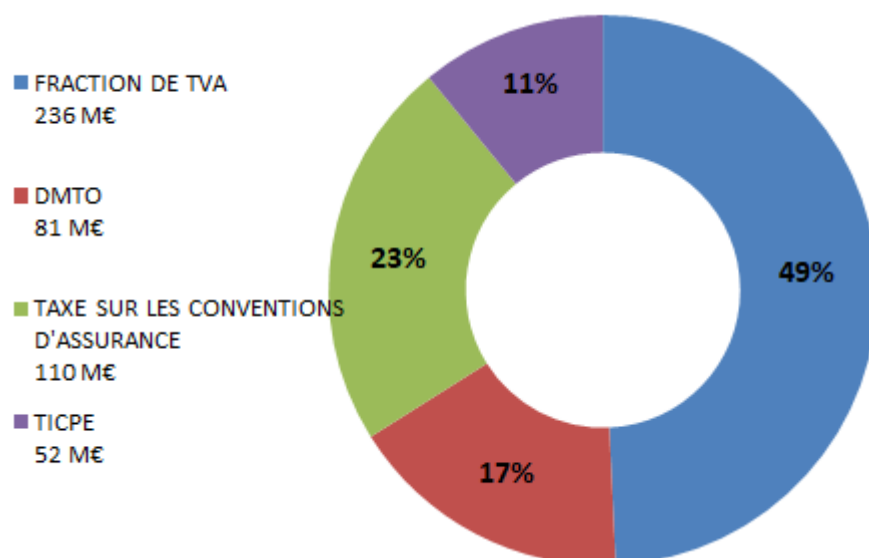
Avec une réalisation de 539,42 M€, les recettes fiscales représentent près de 74 % des recettes réelles de fonctionnement. Après deux années particulièrement dynamiques en 2021 et 2022, en raison notamment de la progression des droits de mutation à titre onéreux, la fiscalité perçue par le Département est quasi stagnante avec une très légère hausse de 1,36 M€ par rapport à 2023.

Comme nous l'analyserons plus en détail ci-après, cette évolution est due principalement à la chute des DMTO fortement touchés par la crise immobilière.

A noter que la dernière notification de la Direction Départementale des Finances Publiques du Puy-de-Dôme reçue fait état d'un montant total de TVA définitive de 239 M€, bien en deçà des prévisions et la notification initiale de la DDFIP.

Par conséquent, l'année 2024 s'inscrit dans la même dynamique que 2023, marquée par une quasi-stagnation des recettes fiscales de la collectivité. Ce retournement s'explique principalement par la conjoncture économique défavorable. Cette évolution confirme les inquiétudes exprimées depuis la réforme de la fiscalité des Départements. Depuis 2021, ces derniers ne bénéficient plus de recettes issues d'impôts territorialisés de stock, comme la taxe foncière sur les propriétés bâties. Leur financement repose désormais quasi exclusivement sur des impôts dits de flux, dont le rendement dépend directement de l'activité économique ou de la consommation. Dans ce contexte, les tendances observées en 2024 soulignent la vulnérabilité accrue des finances départementales face aux variations économiques, renforçant le risque d'une fiscalité instable et cyclique.

Les principales recettes fiscales du département sont les suivantes :



En synthèse, voici les principaux faits marquants qui caractérisent la fiscalité départementale en 2024 :

- A compter de 2023, en contrepartie de la suppression de la CVAE due par les entreprises sur deux ans (2023 et 2024), les collectivités locales se sont vues affecter une fraction de TVA permettant à la fois une compensation pérenne de la perte de la CVAE à l'euro près (la première année) ainsi qu'une compensation dynamique liée à la TVA nette collectée sur le territoire national.

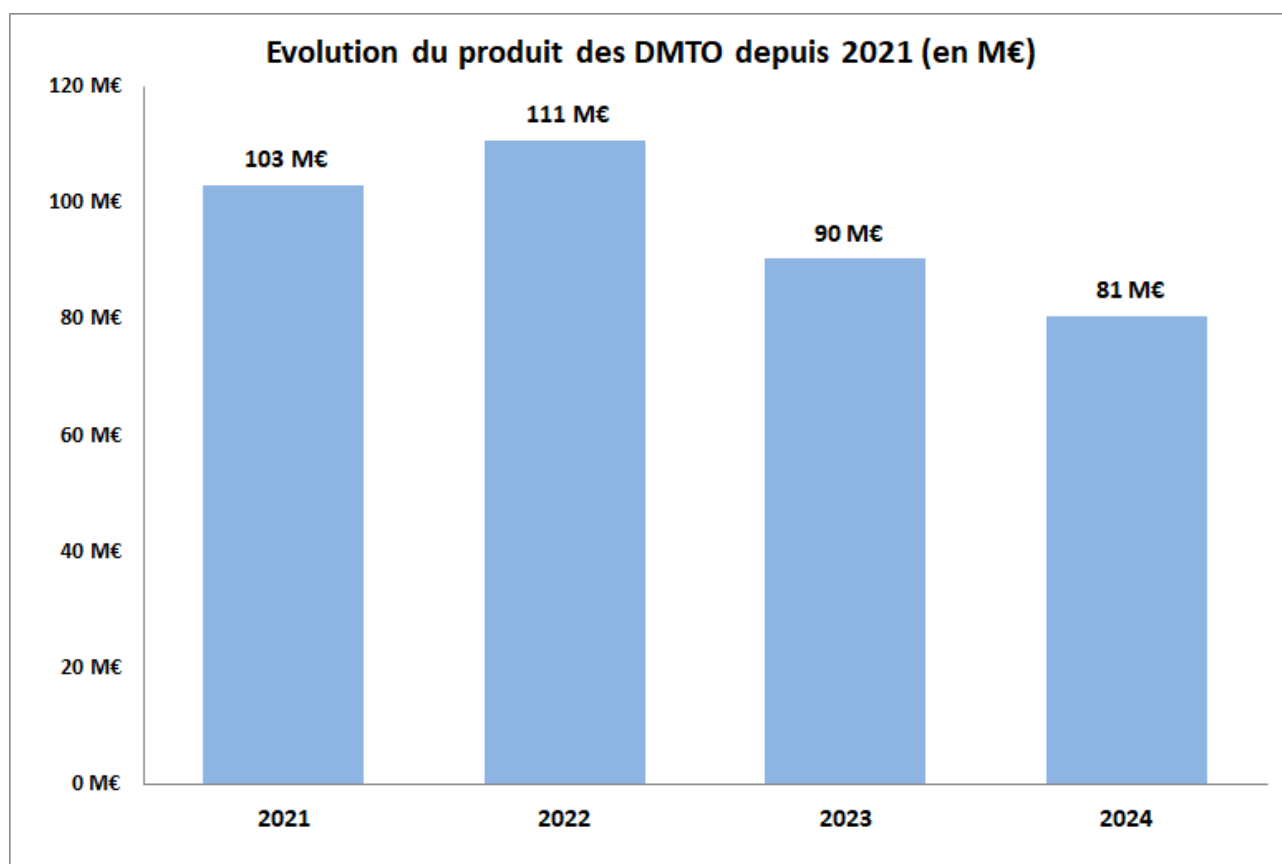
Par conséquent, désormais, le Département perçoit :

- Une fraction de TVA nationale au titre de la compensation de la perte de CVAE,
- Une fraction de TVA nationale au titre de la compensation de la perte de taxe sur le foncier bâti.

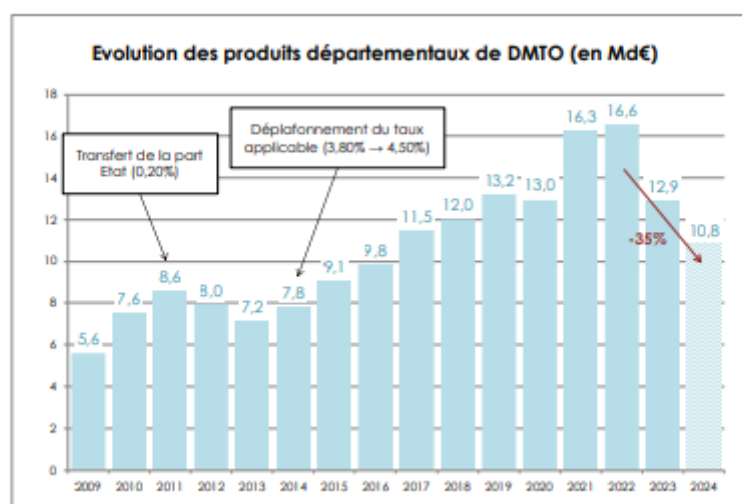
Aussi, avec 236 M€, la fraction de TVA confirme son statut de première recette fiscale pour le Département du Puy-de-Dôme, recette fiscale particulièrement sensible au contexte économique national. Cette recette, qui représente désormais la moitié du panier fiscal du Département, était initialement prévue en hausse de 3,7 % dans le Budget Primitif 2024, pour un total attendu de 249 M€. Toutefois, lors du Budget Supplémentaire de juin 2024, elle a été révisée à la baisse de 3 M€. En novembre 2024, une notification a confirmé une surestimation de cette recette, qui s'élève finalement à 236,2 M€, soit une diminution de 10 M€ par rapport aux prévisions. La croissance a donc été nulle entre les deux exercices. Ce niveau de recettes fiscales issues de la fraction de TVA est également inscrit sur le BP 2025.

Le ralentissement de l'activité économique et des prix en 2024 entraîne celui des recettes de TVA, qui s'est accentué de mois en mois en 2023.

- Par ailleurs, l'année 2024 voit se poursuivre l'effondrement des recettes des Droits de Mutation à Titre Onéreux (- 9,9 M€) et la fin de la dynamique dont a bénéficié le Département après l'embellie post Covid du marché de l'immobilier. Les recettes DMTO avaient, en effet, atteint un produit record de 110,73 M€ en 2022. En 2023, seulement 90,4 M€ de recettes ont été encaissées. En 2024, cette recette est à nouveau en diminution pour atteindre 80,5 M€.



La diminution entre 2022 et 2024 a atteint 27 % soulignant une nouvelle fois la très forte exposition de cette recette aux fluctuations du marché immobilier.



Source : Cabinet Klopfer

- La Taxe Sur les Conventions d'Assurance (TSCA) conclut l'exercice sur un produit de près de 110 M€ soit une progression de + 11,42 %. Cette taxe constitue la deuxième recette fiscale de la collectivité. Au vu du renchérissement très probable du prix des contrats d'assurance dans les prochaines années, notamment par ricochet au risque climatique, la TSCA devrait conforter sa dynamique. A noter que la très bonne année 2024 s'explique également par la régularisation d'une recette concernant 2023 qui n'a pas été rattachée à temps et a donc été perçue budgétairement sur l'exercice 2024.

- Avec une réalisation à 52,4 M€, le bilan de la Taxe Intérieure de Consommation des Produits Energétiques (TICPE) est stable. Sa base de prélèvement repose sur l'ensemble des produits pétroliers à usage de carburant ou de chauffage.

- Après la réforme issue de la Loi de finances pour 2021 qui supprime progressivement les Taxes locales sur la consommation finale d'électricité (TDCFE) en les intégrant progressivement à la Taxe Intérieure sur les Consommations Finales d'Electricité (TICFE), la part départementale de TICFE (accise sur l'électricité) perçue en 2024 s'élève à 8,10 M€. Ce montant est stable.

Nouvelle cartographie fiscale du Département depuis 2023 :

Fiscalité directe locale	Fiscalité indirecte locale	Fiscalité indirecte nationale	Péréquation
<i>Prélèvement sur les acteurs économiques du Puy-de-Dôme (ménages et entreprises)</i>		<i>Prélèvement par l'Etat et redistribution aux Départements selon l'évolution nationale du produit</i>	<i>L'Etat organise une redistribution entre départements selon critères de richesse ou de dépense</i>
IFER	DMTO	Fraction de TVA	DCP
	Taxe sur l'électricité	TICPE	FNGIR
	Taxe d'aménagement	TSCA	FDPDMTO

Les dispositifs de péréquation fiscale :

Premier dispositif de péréquation fiscale dont bénéficie le Département du Puy-de-Dôme, le Fonds de Péréquation des DMTO (FNPDMTO) est en très légère diminution en 2024 (- 0,2 M€), soit une recette de 12,1 M€ encaissée à ce titre. En 2024, le comité des finances locales a décidé de libérer la réserve qu'il avait constituée lors de la forte progression du produit de DMTO au niveau national. En tenant compte de la participation du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme de 6,4 M€ à ce fonds, la recette nette pour la collectivité est de 5,73 M€.

Le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP) est le deuxième mécanisme de péréquation fiscale dont bénéficie le Département du Puy-de-Dôme depuis 2014. Il est abondé par les frais de gestion de la Taxe foncière sur les propriétés bâties qui sont répartis entre les Conseils départementaux en fonction de leur reste à charge sur AIS et de critères de richesse fiscale. La recette fiscale est en augmentation de 7,72 %, s'élevant à 9,7 M€ du fait de la forte progression des bases taxables.

Le fonds de sauvegarde de TVA : Engagé par la Loi de Finances Initiale pour 2020 afin de soutenir la dépense sociale des Départements à partir de 2021, le Fonds de sauvegarde a fait l'objet d'un versement en légère hausse à 3,7 M€.

Aperçu des principaux montants de fiscalité inscrits au Compte Financier Unique 2024 :

Principaux montants de fiscalité départementale au chapitre 73		2022	2023	2024	% 24/23
Fiscalité directe					
73118	TAXE FONCIERE SUR PROPRIETES BATIES	/	/	/	
73112	COTISATION VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	36,9 M€	/	/	
73214	COMPENSATION REGIONALE CVAE	12,0 M€	12,0 M€	12,0 M€	0,0%
73114	IMPOSITION FORFAITAIRE ENTREPRISES RESEAUX	1,7 M€	1,8 M€	1,9 M€	5,6%
73221	FONDS NATIONAL DE GARANTIE DES RESSOURCES	10,3 M€	10,3 M€	10,3 M€	0,0%
7324	DISPOSITIF DE COMPENSATION PEREQUEE DCP	9,0 M€	9,0 M€	9,7 M€	7,9%
Sous total		69,8 M€	33,0 M€	33,8 M€	2,4%
Fiscalité indirecte					
7351	FRACTION DE TVA compensatoire TFPB et depuis 2023 CVAE	189,5 M€	194,7 M€	194,6 M€	-0,1%
7352	FRACTION COMPENSATOIRE CVAE		41,5 M€	41,5 M€	0,0%
732251	FONDS DE PEREQUATION DES DMTO	10,8 M€	12,3 M€	12,1 M€	-1,8%
731	DMTO	110,7 M€	90,4 M€	80,5 M€	-11,0%
73171	TAXE SUR LES CONVENTIONS D'ASSURANCE (TSCA)	98,1 M€	99,0 M€	110,3 M€	11,4%
731421	TAXE INTERIEURE SUR LES PRODUITS PETROLIERS (TICPE)	52,6 M€	51,9 M€	52,4 M€	1,0%
73131	TAXE AMENAGEMENT CAUE ENS	3,0 M€	3,3 M€	2,2 M€	-33,3%
73141	TAXE SUR LA CONSO FINALE ELECTRICITE / Assise sur l'électricité	9,7 M€	8,2 M€	8,1 M€	-1,2%
7358	FONDS DE SAUVEGARDE DE TVA	3,5 M€	3,6 M€	3,7 M€	2,8%
Sous total		477,9 M€	504,9 M€	505,4 M€	0,1%
Total		547,7 M€	538,0 M€	539,2 M€	0,2%

2. LES DOTATIONS DE L'ETAT

Comptabilisées au chapitre 74, les dotations de l'Etat représentent le deuxième poste des recettes de fonctionnement après la fiscalité. Elles se répartissent entre « les prélèvements sur recettes (DGF et compensations fiscales) et « la mission relations avec les collectivités (DGD) ».

Principales dotations et participations au chapitre 74		2022	2023	2024	% 24/23
74121	DGF-DOTATION FORFAITAIRE	39,5 M€	39,5 M€	39,5 M€	0,2%
741221	DOTATION FONCTIONNEMENT MINIMALE	20,0 M€	20,0 M€	20,0 M€	0,0%
741223	DOTATION DE COMPENSATION	22,5 M€	22,5 M€	22,5 M€	0,0%
74621	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	3,8 M€	2,6 M€	2,5 M€	-2,7%
748312	DOTATION COMPENSATION REFORME TP DCRTP	11,2 M€	11,1 M€	10,9 M€	-1,8%
74835	AUTRES COMPENSATIONS FISCALES	4,1 M€	4,0 M€	4,0 M€	0,0%
744	FCTVA	0,3 M€	0,3 M€	0,3 M€	8,9%
74888	Dotations autres	1,1 M€		0,3 M€	
Total		102,5 M€	99,9 M€	100,1 M€	0,1%

Comme l'indique le tableau précédent, les dotations de l'Etat ont augmenté de 0,13 % en 2024.

Les encaissements de dotations sont relativement stables :

Par ailleurs, les autres encaissements de dotations sont relativement stables depuis 2017.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), par addition de ses trois composantes, a fait l'objet d'une réalisation à 82,00 M€ en 2023 soit identique à 2023. Pour la part de fonctionnement minimale, composante péréquatrice de la DGF, le Département est bénéficiaire d'une clause de garantie qui maintient son montant à sa valeur de 2018 (19 993 766 €). Il n'est donc pas bénéficiaire des financements supplémentaires fléchés par l'Etat sur cette part de DGF pour accompagner les Départements les plus fragiles. La part compensation reste constante à 22,5 M€.

Le montant perçu de DGD (Dotation Générale de Décentralisation) en 2024 (2,59 M€) est identique à 2023. A noter qu'en 2022, le Département avait perçu un encaissement exceptionnel, à savoir un complément de DGD de 1,3 M€ au titre du soutien de l'Etat au projet médiathèque départementale

Le montant de **Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** attribué au Puy-de-Dôme est en très légère baisse de 0,2 M€, avec un montant final de 10,9 M€.

3. *LES RECETTES D'AIDE SOCIALE*

Les recettes d'aide sociale sont composées des financements déployés par l'Etat pour accompagner les Départements dans la prise en charge de leurs compétences sociales. Au CFU 2024, elles sont en atterrissage à 66,19 M€. Elles ont progressé de 3,84 M€ par rapport en 2023 soit + 6,16 %.

La principale impulsion est donnée par les financements de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Ils sont composés de six concours nationaux pour accompagner les Départements dans la prise en charge :

- de l'APA et des actions issues de la conférence des financeurs pour le volet autonomie,
- de la PCH et du fonctionnement de la MDPH pour le volet handicap.

Comme l'indique le tableau de la page suivante, les financements CNSA sont dynamiques car ils suivent avant tout l'activité sociale de la collectivité dans les domaines de l'autonomie et du handicap (nombre de bénéficiaires et actions déclenchées), tout en retenant des critères de péréquation entre les Départements bénéficiaires. Pour 2024, ils représentent une enveloppe de 49,65 M€ pour le Puy-de-Dôme, en progression de 4 M€.

Chiffrage concours CNSA		Montant définitif notifié au département au titre de l'exercice 2022	Montant définitif notifié au département au titre de l'exercice 2023	Montant anticipé au titre de l'exercice 2024
Concours au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie / première part (APA 1)		21,68 M€	23,64 M€	23,86 M€
Concours au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie / seconde part (APA 2) LOI ASV		4,32 M€	5,00 M€	5,45 M€
Concours au financement de la prestation de compensation du handicap (PCH)		8,02 M€	9,08 M€	9,31 M€
Concours aux départements pour le financement du fonctionnement des MDPH		1,01 M€	1,05 M€	1,06 M€
Conférence des financeurs : concours forfait autonomie (FA)		0,25 M€	0,23 M€	0,24 M€
Conférence des financeurs : concours autres actions de prévention (AAP)		1,36 M€	1,15 M€	1,31 M€
TOTAL		36,63 M€	40,15 M€	41,23 M€
<i>dont chapitre 016</i>		<i>26,00 M€</i>	<i>28,64 M€</i>	<i>29,31 M€</i>
<i>dont chapitre 74</i>		<i>10,64 M€</i>	<i>11,51 M€</i>	<i>11,91 M€</i>
chapitre 74	CNSA Prime COVID aide à domicile	-		
	Contribution au financement de mesures salariales dans les SAAD	2,22 M€	3,78 M€	4,49 M€
	Compensation revalorisation salariale (établissements et services intervenant auprès des PA/PH)	1,47 M€	0,00 M€	0,00 M€
	Dotation qualité SAAD		2,13 M€	3,93 M€
TOTAL		3,69 M€	5,92 M€	8,42 M€
TOTAL CNSA		40,32 M€	46,07 M€	49,65 M€

Les tendances à retenir sur les financements CNSA 2024 sont les suivantes :

La principale évolution concerne le volet 2 du concours au financement de l'APA à domicile. Les dépenses d'APA sont en hausse de 11 %. Les recettes suivent cette croissance et sont en progression de + 9,07 %.

Le concours au financement de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) en hausse de 2,47 %, conformément à l'évolution de l'activité de la collectivité dans ce domaine et à l'abondement par l'Etat de l'enveloppe nationale pour soutenir les Départements qui doivent faire face à une augmentation constante du nombre de bénéficiaires.

Le premier volet APA (Aide Personnalisée d'Autonomie) est en très légère augmentation de 0,92 %. Ceci fait écho à l'activité du Département dans le domaine de l'autonomie qui enregistre un ralentissement, comme au niveau national, du recours aux établissements avec une préférence pour le maintien à domicile.

L'augmentation 2024 de 13,81 % du concours « Conférence des financeurs : concours autres actions » visent à couvrir les dépenses liées à ce concours.

Enfin, deux aides complémentaires pour un montant total de 8,42 M€ ont été perçues afin d'accompagner le Département dans le financement des mesures de revalorisation salariale (Ségur de la santé) auprès des SAAD et des établissements intervenant auprès des personnes âgées et handicapées et la dotation qualité des SAAD. Ces aides complémentaires sont en très forte progression de 2,50 M€ soit + 42,3 % et démontre la volonté nationale de développer le maintien à domicile des personnes âgées.

En complément des dotations CNSA, le Fonds de Mobilisation pour l'Insertion (FMI – compte 7478) progresse très légèrement de 1,06 % en 2024. Sa valeur de clôture est de 3,49 M€. Pour rappel, ce fonds a été mis en œuvre par l'Etat en 2006 pour accompagner les Départements dans le financement du RSA et des dépenses d'insertion. Le FMI est orienté en priorité vers les territoires les plus fragiles socialement puisque sa composante péréquation prend notamment en compte des critères de potentiel financier et d'allocataires RSA / habitant.

4. LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les autres recettes d'exploitation intègrent principalement les produits des services et les participations liées aux contractualisations engagées par la collectivité dans des domaines ciblés tels que l'insertion (FSE), l'enfance (contrat enfance) ou encore du développement territorial (FEDER). Avec 24,20 M€ encaissées en 2024, elles diminuent de 1,04 M€.

Produits des services :

Les produits des services (chapitre 70), avec 4,75 M€ encaissés au 31/12/2024, évoluent de - 0,35 M€ en un an. Ils sont composés essentiellement de 1,83 M€ au titre de la convention de gestion établie avec la MDPH (prise en charge loyer et personnel mis à disposition) et de 1,36 M€ pour la prise en charge par l'ADIT (Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale) du personnel mis à disposition par le Département.

Pour ce qui concerne les recettes liées à la tarification de la restauration scolaire des collèges, le reliquat récupéré sur la recette des établissements après déduction des achats de denrées alimentaires s'élève à 1,94 M€ en 2024. Il évolue en légère hausse comparativement à 2023 (+ 0,09 M€).

Participations :

Les actions du Département en faveur de l'insertion professionnelle sont accompagnées financièrement par l'Union Européenne (UE) à travers le dispositif FSE (Fonds Social Européen). L'UE délègue sa gestion à l'Etat (Ministère du travail) qui répartit les enveloppes vers les territoires. Le Conseil départemental est ainsi « organisme intermédiaire ». Le montant encaissé de 3,45 M€ en 2024 est en forte augmentation de 2,2 M€ par rapport à 2023.

Le financement versé dans le cadre du contrat enfance pour soutenir les actions du Département en faveur de sa politique enfance (notamment PMI et ASE) d'un montant pour 2024 de 0,61 M€ a connu un recul de - 0,44 M€.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) verse une participation de 1,62 M€ au titre des actions de santé engagées par le dispensaire Emile Roux. Cette participation est en hausse de 0,33 M€ soit + 25,23 % d'évolution.

III – La section d'investissement

Le niveau global 2024 des dépenses réelles d'investissement s'élève à 134,51 M€ (dont 32,05 M€ dédiés au remboursement du capital de la dette) contre 142,98 M€ en 2023.

Hors dette et opérations financières, le niveau d'investissement 2024 du Département, pour ses composantes maîtrise d'ouvrage départementale et subventions versées aux partenaires, s'établit à 100,80 M€, soit une évolution de - 0,13 M€ en un an. L'année 2023 était l'année de déploiement des Autorisations de Programmes du Programme Stratégique Départemental, l'année 2024 constitue la poursuite du développement du Plan Stratégique Départemental.

Les dépenses réelles d'investissement hors dette et opérations financières

Exercice	Montant
Réalisé 2022	95,18 M€
Réalisé 2023	100,93 M€
Réalisé 2024	100,80 M€

A – Les dépenses d'investissement hors dette et opérations financières

La répartition des crédits de paiement pour 2024 est la suivante :

Typologie	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Taux évolution 2023/2024
Immobilisations	59,63 M€	59,61 M€	61,65 M€	+ 3,42 %
Subventions d'investissement	35,55 M€	41,32 M€	39,16 M€	- 5,25 %
Total	95,18 M€	100,93 M€	100,80 M€	- 0,13 %

En préambule, il est important de préciser que le niveau de l'investissement départemental se traduit par un taux de réalisation des crédits budgétaires qui a atteint 96,67 % en 2024, contre 94,37 % en 2023.

Le détail des dépenses d'investissement hors dette présenté ci-dessus permet de constater des disparités dans l'évolution des montants.

Les dépenses de maîtrise d'ouvrage sont en hausse par rapport à 2023. La réalisation 2024 est de 61,65 M€ contre 59,61 M€ en 2023, soit une hausse de 3,42 %.

Le plan Marshall des collèges, projet d'envergure du Plan Stratégique Départemental est en progression de + 5 M€ en 2024 dont les crédits de paiement s'élèvent à 8,55 M€.

Les crédits de paiements sur la politique des routes sont élevés en 2024. Après deux exercices très dynamiques, la politique enregistre 32,99 M€, en légère baisse par rapport à l'année précédente.

Les bilans comptables démontrent aussi que le déploiement du numérique et de l'informatique sont des priorités du Département. Les programmes dédiés à l'équipement informatique des services et au numérique/multimédia des collèges sont en nette progression.

La famille des subventions d'équipement est en baisse en 2024 de 2,17 M€ soit 39,16 M€ de subventions versées. Les deux principaux dispositifs, le FIC pour les communes et le CTDD pour les EPCI, n'ont pas la même trajectoire : 7,88 M€ affectés au FIC (Fonds des Initiatives Communales) contre 8,2 M€ en 2023 ce qui marque une baisse de 4,93 %.

Les crédits de paiement à hauteur de 2,50 M€ pour les CTDD (Contrats Territoriaux de Développement Durable) sont en baisse de - 0,25 %.

Par politique, la répartition des dépenses réelles d'investissement est la suivante :

Politiques	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
Attractivité et aménagement du territoire	21,53 M€	22,13 M€	24,55 M€
Culture et Patrimoine	1,42 M€	1,46 M€	1,77 M€
Education et jeunesse	9,92 M€	13,63 M€	13,34 M€
Environnement et transition écologique	10,39 M€	10,93 M€	10,47 M€
Habitat, logement et urbanisme	2,40 M€	4,23 M€	4,92 M€
Moyens de l'action départementale	6,97 M€	6,81 M€	8,80 M€
Politique Solidarités et cohésion sociales	1,08 M€	0,67 M€	1,95 M€
Réseau routier départemental et mobilités durables	41,06 M€	39,08 M€	32,99 M€
Sécurité	0,40 M€	2,00 M€	2,00 M€
TOTAL	95,18 M€	100,93 M€	100,80 M€

LES ACTUALITES 2024 A RETENIR

Le paragraphe suivant présente les éléments marquants de l'exercice comptable écoulé dont les comptes ont été présentés dans le présent rapport.

Bâtiments collèges :

- Rénovation énergétique du collège des Ancizes (13 M€ d'Autorisations de Paiements (AP) dont 1,34 M€ de Crédits de Paiements (CP) mandatés en 2024)
- Rénovation énergétique du collège de Chamalières (8 M€ d'AP dont 0,84 M€ de CP mandatés en 2024)
- La rénovation énergétique du collège de Murat-le-Quaire (2,55 M€ dont 550 000 mandatés en 2024)
- Réfection de la demi-pension du collège Michel de l'Hospital, à Riom (0,55 M€ d'AP dont 0,52 M€ de CP mandatés en 2024)
- Agrandissement de la salle de restaurant au collège de Beaumont (0,79 M€ d'AP dont 0,78 M€ mandatés en 2024)
- Végétalisation de la cour du collège de Lempdes (0,41 M€ d'AP dont 0,32 M€ de CP mandatés en 2024)
- Végétalisation de la cour du collège Baudelaire, à Clermont-Fd (0,48 M€ d'AP dont 0,39 M€ de CP mandatés en 2024)
- Sécurisation de l'escalier au collège Michel de l'Hospital, à Riom (0,28 M€)
- Réfection de l'étanchéité des toitures du collège de Ceyrat, première tranche (0,29 M€)
- Renouvellement du gros équipement de cuisine des collèges (0,44 M€)
- Travaux de sécurisation des collèges (0,65 M€) et d'entretien courant (1,22 M€)

Bâtiments hors collèges :

- Les travaux d'aménagement de la Médiathèque départementale (3,9 M€ d'AP dont 1,2 M€ de CP mandatés sur 2024)

- Les travaux de restauration et valorisation du Temple de Mercure (3,65 M€ d'AP dont 0,51 M€ de CP mandatés en 2024)
- Les travaux de réaménagement du site Amadeo (0,47 M€)
- Les travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel du Département (3,85 M€ d'AP dont 0,92 M€ de CP mandatés sur 2024)
- La réfection des toitures du CIR de St Gervais (0,36 M€ d'AP dont 0,34 M€ de CP mandatés en 2024)
- La réfection de l'étanchéité des toitures terrasses des laboratoires TERANA (0,20 M€)
- La réfection des toitures du SEVE (0,1 M€)
La reprise de l'étanchéité des toitures du CIR de St Georges de Mons (0,23 M € d'AP dont 0,15 M€ mandatés sur 2024)
- La réfection des toitures du CIR de Vic le Comte (0,27 M€ d'AP dont 0,17 M€ de CP mandatés sur 2024)
- Des travaux de sécurisation des bâtiments (0,21 M€) et des travaux d'entretien courant (0,61 M€)

Politique Voirie :

- Création d'accotements sur la RD 206, commune du Montel-de-Gelat, pour un coût total de 0,40 M€, opération entièrement financée par le Département.
- Aménagement d'un carrefour giratoire, à l'intersection des RD 450 et 762, commune de Sayat pour un coût total de 0,67 M€, opération entièrement financée par le Département.
- Aménagement en traverse de bourg de la RD62, commune de Saint-Ours-Les-Roches pour un coût total de 0,29 M€, dont 0,22 M€ financés par le Département.
- Reprise du profil et du revêtement de la chaussée sur la RD 2144, au lieu-dit « La Faye » commune de Menat pour un coût total de 0,20 M€, opération entièrement financée par le Département.
- Aménagement d'un carrefour giratoire, à l'intersection des RD 5 et 213, au village de Verneuge, commune d'Aydat pour un coût total de 0,33 M€, dont 0,16 M€ financés par le Département.

Politiques Territoriales : FIC, CTDD,...

L'accompagnement financier de projets structurants des communes et des intercommunalités du Puy-de-Dôme, via le FIC (Fonds des Initiatives Communales) et les CTDD (Contrats Territoriaux de Développement Durable) :

- La rénovation de l'école de Beaumont (subvention FIC de 260 K€ + 195 K€ de bonus énergie)
- La maison de santé de Cunlhat (subvention FIC de 152 K€ + 22,3 K€ de bonus bois + 32,2 K€ de bonus énergie)
- La mairie de Pérignat sur Allier (subvention FIC de 152 K€ + 10,5 K€ de bonus bois + 29,4 K€ de bonus énergie)
- La maison de santé du Cheix sur Morge (subvention FIC de 128 K€)
- Le bâtiment communal de Vollore (subvention FIC de 128 K€ + 9,7 K€ de bonus bois + 38,2 K€ de bonus énergie)
- La salle communale de Saint Julien Puy Lavèze (subvention FIC de 100 K€ + 37,5 K€ de bonus énergie).
- La construction d'une salle omnisport à Issoire (subvention CTDD de 1,4 M€)
- La création d'une maison de jeunesse et de l'emploi à Riom (subvention CTDD de 300 K€)
- L'aménagement de l'Espace France Services de Besse et St-Anastaise (subvention CTDD de 215,3 K€)
- La micro-crèche intercommunale de Nébouzat (subvention CTDD de 174,4 K€).

Politique agriculture / sylviculture :

- la mise en œuvre de contrats spécifiques pour le développement et la promotion des races laitières et équines, vitrines de l'excellence de notre département - Enveloppe triennale allouée de 735 K€,
- la mise en œuvre d'un plan de développement de la filière ovine-caprine – Enveloppe triennale allouée de 696 K€,
- la création et le lancement de la Société d'Economie Mixte Locale du Pôle Viandes Puy-de-Dôme dans le cadre de la reprise des abattoirs d'Issoire, rassemblant l'ensemble des acteurs de la filière viande au capital social de 1 M€ dont 319 K€ de participation du Conseil départemental du Puy-de-Dôme,
- accompagnement de 94 projets d'installations agricoles et forestières – Subventions du CD63 d'aide au démarrage d'activité de 640,2 K€
- l'appui à la réalisation de chaufferies bois-énergie associées à un réseau de chaleur sur le village de Besse et de la station de Super-Besse (subvention CD63 de 1 M€), sur la commune de Saint-Julien-Puy-Lavèze (subvention CD63 de 39,4 K€).

Politique eau / assainissement :

Au titre de l'environnement :

- Espace Naturel Sensible d'Initiative Départementale du lac de Servières : Réalisation d'une aire d'accueil du public à l'entrée de l'ENS. Cet aménagement a pour but d'organiser l'accueil du public et de proposer des cheminements pour limiter les effets de la sur-fréquentation sur ce site fragile.
- Aire d'accueil pour 636 K€, avec subvention du Plan de Relance de 250 K€.
- Cout total de l'opération pour le Département (aire d'accueil, aménagements paysagers, toilettes sèches, signalétique) environ 700 K€.
- Espace Naturel Sensible d'Initiative Départementale Vallée du Fossat : le Département a acquis un terrain et une jasserie, situés dans le périmètre de l'ENS, qui étaient à vendre. Ce terrain sera géré dans le cadre du plan de gestion de l'ENS, qui vise à protéger de la biodiversité. La Jasserie doit faire l'objet d'une remise en état avant d'être utilisée et valorisée.

Pour l'Eau potable et l'Assainissement : **7,7 M€** de subventions attribuées en 2024 sur un total de travaux subventionnés de 26,1 M€.

Assainissement collectif :

- Agglo Pays d'Issoire – Travaux de création d'une station d'épuration des eaux usées de Mareugheol, Antoingt et Solignat – 595 K€ de subventions
- Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) – Travaux de restructuration du réseau de transfert des eaux usées sur les communes de Veyre-Monton et des Martres de Veyre – 210 K€ de subventions
- Néronde sur Dore – Travaux de restructuration de la station d'épuration du Bourg – 144,5 K€ de subventions
- Agglo Pays d'Issoire – Travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées, commune des Pradeaux – 120,6 K€ de subventions
- Reignat – Travaux de création d'une nouvelle station de traitement des eaux usées du Bourg – 116,5 K€ de subventions

Alimentation en eau potable :

- SIAEP Plaine de Riom – Travaux de renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable sur diverses communes – 300 K€ de subventions

- Syndicat Mixte Sioule et Morge – Travaux de renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable sur diverses communes – 300 K€ de subventions
- SMEA Basse Limagne - Travaux de renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable sur diverses communes – 300 K€ de subventions
- SME Issoire - Travaux de renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable sur diverses communes – 300 K€ de subventions
- Puy-Guillaume – Travaux de réhabilitation et de création de réservoirs (tranche 1) – 300 K€ de subventions
- SIAEP du Sioulet – Travaux de renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable (programme 2024) – 243,7 K€ de subventions
- Murat le Quaire – Travaux de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable secteur de Pessy-Legaleix et secteur Murat Bourg – 195,3 K€ de subventions
- SIAEP Burande Mortagne - Travaux de renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable sur diverses communes – 171,7 K€ de subventions
- SIAEP Dore Allier – Travaux de création de deux nouveaux forages au champs captant de Bassinet sur la commune de Crevant-Laveine – 156,9 K€ de subventions
- SM Sioule et Morge – Travaux d'interconnexion à échelle élargie et sécurisation de l'alimentation en eau potable, création d'une interconnexion de l'unité de distribution de Peschadoires et de l'unité de distribution de la Coussidière – 125 K€ de subventions

Politique Numérique

- Contribution départementale de 5,27 M€ au programme de déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire du Puy-de-Dôme (en Zone d'Initiative Publique).

Politique Chaîne des Puys-Faille de Limagne

- Travaux d'aménagement sur les puys (La Vache, Lassolas, La Mey et Pourcharet) dans le cadre des schémas partagés de gestion pour un montant de **116,2 K€**
- Travaux d'aménagement d'une aire de stationnement au puy de Côme pour un montant de **143,6 K€**

Politique archéologie

- Réalisation d'études de programme sur les sites de Gondole (**54,8 K€**) et de Gergovie (**57,7 K€**)
- Participation départementale du GIP Gergovie à hauteur de **160,8 K€**

Politique culture

- **316 K€** d'acquisition de documents physiques et numériques pour compléter les fonds des 220 bibliothèques du département.
- Projet Bibliothèque numérique de référence - BNR 2 (AP de 250 000 €) - réalisé en 2024 : **85,6 K€** pour le lancement du site web du réseau de bibliothèques de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne.
- Travaux de rénovation de la Médiathèque Départementale estimés à **3,2 M€**. *Opération portée par la Direction des Bâtiments Départementaux.*

Politique tourisme :

- 850 K€ de subventions versées au titre du plan thermal et du plan ski.
- Acquisition et implantation de toilettes sèches au Lac du Guéry pour 50,5 K€.
- Création d'un site internet touristique pour 44,5 K€.

B – Les dépenses d'investissement liées à la dette

La charge de remboursement du capital de la dette se compose des annuités contractuelles des emprunts (Programme ANNUIDETTM) majorées éventuellement des remboursements anticipés réalisés (programme RENEGOCIAM).

La réalisation 2024 au chapitre 16 est inférieure à celle de 2023 suite à une absence de remboursements anticipés d'emprunt engagés.

En parallèle, une obligation est arrivée à échéance en novembre 2024 et a été remboursée en intégralité pour un montant de 10 M€.

La collectivité a souscrit trois emprunts obligataires en juillet 2024 remboursables in fine et un seul prêt bancaire de type revolving avec la Société Générale d'un montant de 20 M€ dans le but d'équilibrer le budget en fin d'année.

De ce fait, l'annuité 2024 en capital – hors remboursement anticipé et revolving - s'est élevée à 26,2 M€. L'encours global de la dette départementale est lui passé de 240 M€ à 266 M€ entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024.

Nature comptable		Programme	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
16311	Emprunts obligataires - Remboursement in fine	ANNUIDETTM	0	9,8	10	10
1641	Emprunts en euros	ANNUIDETTM	30	20,5	17,6	16,2
		RENEGOCIAM	5,27	0	11,42	0
16441	Opérations afférentes aux emprunts revolvings	REVOLVINGM	0,75	0,75	0	0
16451	Remboursements temporaires sur emprunts en euros		0	0	2,39	0,79
Total remboursement capital emprunt - Chapitre 16			36,02	31,05	43,41	26,99

C – Les recettes d'investissement hors dette

Les recettes d'investissement sont exprimées ici hors dette et sans prise en compte de l'autofinancement (cf. chapitre introductif sur les équilibres budgétaires).

Les recettes réelles d'investissement

Exercice	Montant
Réalisé 2022	17,28 M€
Réalisé 2023	21,04 M€
Réalisé 2024	21,97 M€

Avec un montant total de 21,97 M€, les recettes d'investissement 2024 sont en légère progression de 0,93 M€ sous l'impulsion du FCTVA qui a progressé de 0,30 M€ et du versement de la subvention FEDER de 3,57 M€ dans le cadre de la rénovation du Pont de Dallet et de Cournon.

Synthèse des principales recettes d'investissement retenues au titre du CFU 2024 :

	2022	2023	2024	% évolution 2023/2024
FCTVA	7,03M€	9,05M€	9,35M€	3,31%
DSID	1,74M€	2,32M€	0,95M€	-59,08%
DSID plan de relance	1,15M€	1,36M€	0,20M€	-84,98%
Dotation équipement collèges	2,73M€	2,73M€	2,73M€	0,00%
Produits radars automatiques	1,14M€	1,14M€	1,14M€	-0,12%
Fonds vert			0,27M€	
Sous total	13,79M€	16,60M€	14,64M€	0,00M€

En 2024, la collectivité départementale a perçu des encaissements à hauteur de 0,95 M€ au titre de la DSID classique et 0,2 M€ au titre de la DSID plan de relance, dispositif lancé en 2021 par l'Etat dont l'enveloppe allouée pour le Département du Puy-de-Dôme s'élève à 3,6 M€. Ces deux dispositifs sont en baisse par rapport à 2023.

Comme l'indique le tableau précédent, le FCTVA est hausse de 0,30 M€. Cette recette sera en diminution en 2024 au vu des crédits de paiements de maîtrise d'ouvrage de 2024.

A noter que les premiers encaissements sur le fonds vert s'élèvent à 0,27 M€ en 2024.

A noter également que 4,3 M€ ont été encaissés au titre de diverses subventions d'investissements dont 1,19 M€ dans le cadre du CPER 2016 - 2020 et 3,57 M€ dans le cadre du FEDER pont de Dallet et de Cournon.

VI – Le Compte-Administratif du budget annexe du Centre départemental de santé

A - Synthèse de l'activité du centre départemental de santé en 2024

Le service public administratif du Centre départemental de Santé, créé lors de la session du mois de février 2020, est géré en budget annexe. La politique départementale de réduction des inégalités de santé se développe en réponse aux besoins et spécificités de certains secteurs géographiques sous dotés en offre de santé.

Après l'ouverture de quatre centres de santé, en 2021, à Saint Germain et Clermont Ferrand - Fontaine du Bac, et en 2022 les centres de Thiers et de Saint Gervais d'Auvergne, un centre a dû fermer ses portes faute de médecin sur la structure. Le Centre de santé a suspendu son activité dans l'attente du recrutement d'un médecin.

Conformément au projet porté par la collectivité, des actions de prévention ont été menées sur tout le territoire du Puy-de-Dôme, en collaboration avec de nombreux partenaires territoriaux tels que les Centres Locaux d'Information et de Coordination, la Mutuelle Sociale Agricole, les Contrats Locaux de santé..., sur des sujets tels que les gestes de premier secours, le tabac, la santé mentale, la vaccination, le sommeil, l'alimentation ou le dépistage des cancers. Certaines de ces actions se sont déroulées dans le bus santé du département, au plus proche des habitants les plus isolés.

L'organisation des Centres départementaux de santé est adossée au dispensaire Émile-Roux au regard des complémentarités et de l'expertise médicale de ce dernier, ce qui permet une mutualisation des moyens.

Au 31 décembre 2024, 9 médecins travaillent dans les 3 Centres départementaux de Santé, représentant 5,9 Equivalents Temps Plein (ETP) ; ils sont épaulés par une secrétaire médicale et une chargée de gestion financière et comptable - régisseuse des recettes qui travaille à 90 %. Afin de proposer une prise en charge pluridisciplinaire aux patients qui le nécessitent, une médiatrice en santé et une psychologue peuvent également recevoir les patients et réaliser un accompagnement. Enfin 3 personnels administratifs qui représentent 1,7 ETP sont dédiés aux Centres de Santé.

En 2024, 10 641 consultations médicales ont été réalisées contre 8 807 consultations en 2023, dont 772 visites à domicile.

Les dépenses réalisées permettent de répondre aux besoins de fonctionnement des trois centres ouverts, ainsi qu'à l'acquisition d'équipements numériques pour les médecins et de matériel et mobilier pour les cabinets médicaux ouverts.

B - Situation au Compte Financier Unique 2024

L'accroissement de l'activité du Centre départemental de Santé s'accompagne d'une augmentation des frais de fonctionnement.

L'essentiel des dépenses de fonctionnement sont liées aux charges de personnel, 822 k€ en 2024 (771 k€ en 2022) au chapitre 012 sur un total de 883 k€. Les autres dépenses couvrent les charges de gestion courantes pour 61,49 k€, servant pour l'essentiel à financer l'abonnement à la plateforme téléphonique de gestion des rendez-vous (frais de télécommunication : 31,02 k€), les consommables administratifs et médicaux, ainsi que les charges de formations obligatoires des médecins.

Les recettes de fonctionnement se montent quant à elles à 877 k€ (905 k€ en 2023), dont 28 k€ de subvention d'équilibre versée, à la charge du budget principal du Département. Le reste des recettes correspond à la somme des produits de facturation des actes médicaux, des remboursements des caisses d'assurance maladie, et de la participation forfaitaires de l'ARS, des mutuelles et de la sécurité

sociale qui sont en forte hausse en 2024. Un travail important de recherche de recettes a été effectué. L'activité croissante des 3 centres a permis de dégager + 217 k€ de recettes de sécurité sociale mutuelle. L'ARS a également versé + 82,69 k€ de recettes sous forme de subventions.

Les dépenses d'investissement, soit 15 k€ en 2024 (contre 25,1 k€ en 2023), sont essentiellement liées à l'acquisition d'un véhicule (12 k€) nécessaire à l'activité des centres.

P.DEP PUY-DE-DOME

C.D. PUY DE DOME B.P.

Valorisation du compte de gestion

2024

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont divisées en six catégories :

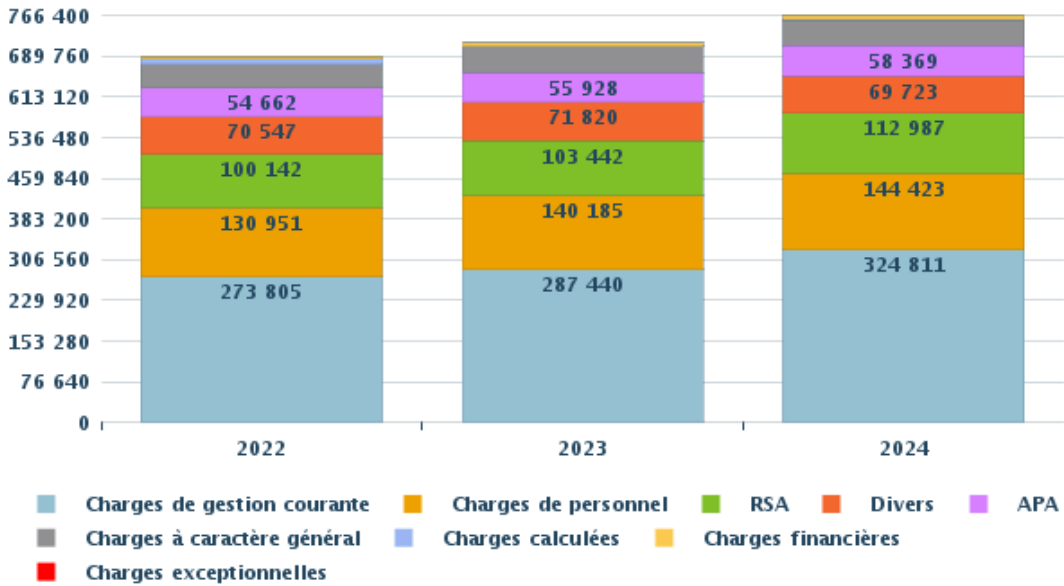
- 1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances...)
- 2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
- 3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus...)
- 4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation...)
- 5. Les charges exceptionnelles (subventions exceptionnelles, amendes...)
- 6. Les charges calculées (dotations aux amortissements et provisions...)

Réalisation des dépenses de fonctionnement en euros en 2024

	Montant	Taux de réalisation *
Charges à caractère général	47 753 259	96%
Charges de personnel	144 422 546	100%
Charges de gestion courante	324 810 926	94%
APA	58 368 554	100%
RSA	112 986 735	99%
Charges financières	7 770 049	100%
Charges exceptionnelles	21 299	48%
Charges calculées	537 978	100%
Divers	69 723 238	98%
Total	766 394 584	

*Dépenses effectives / crédits budgétaires *100

Evolution des dépenses de fonctionnement en K euros

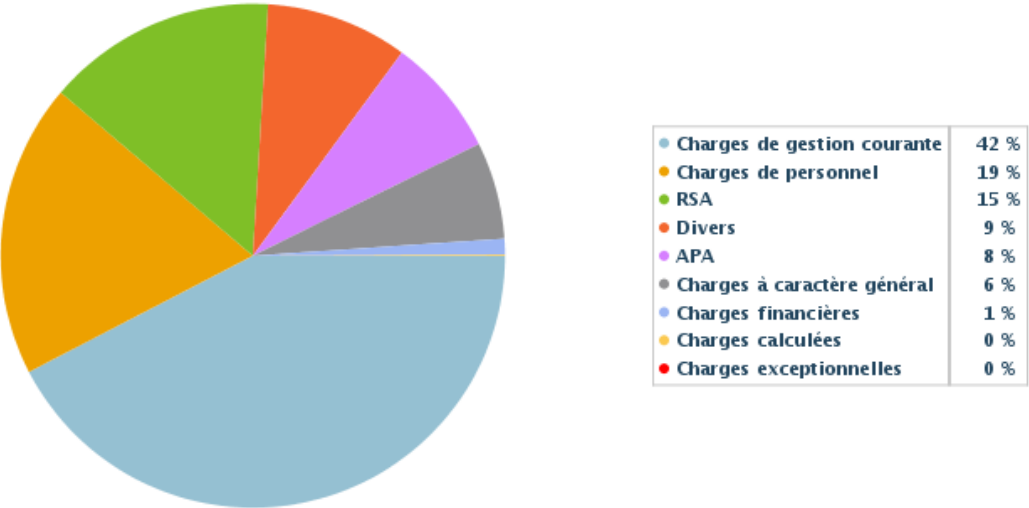


Dépenses de fonctionnement

Répartition des dépenses de fonctionnement en euros en 2024
(Présentation croisée)

	Montant
Services généraux	122 935 253
Sécurité	42 727 483
Enseignement	37 762 638
Culture	11 369 572
Prévention médico-sociale	468 116 853
Action sociale	12 293 410
Réseaux et infrastructures	7 146 992
Aménagement et environnement	2 739 618
Transports	61 302 764
Total	766 394 584

Structure des dépenses de fonctionnement en euros en 2024
Montant des dépenses de fonctionnement : 766 394 584 euros



Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont divisées en six catégories :

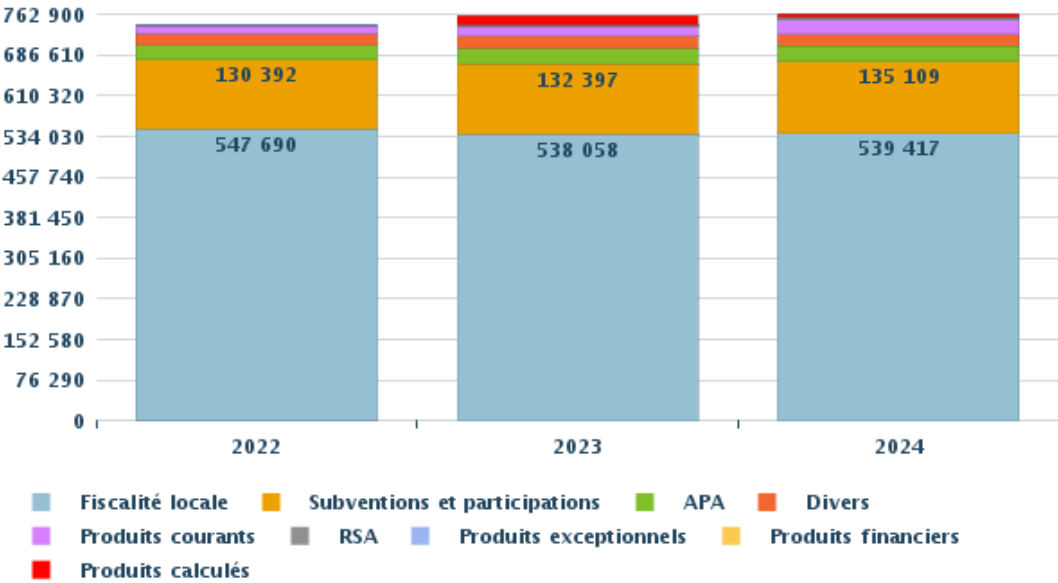
- 1. La fiscalité directe locale
- 2. Les subventions et participations de l'Etat et des autres collectivités (dont les dotations)
- 3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics)
- 4. Les produits financiers (produits des placements...)
- 5. Les produits exceptionnels (produits des cessions d'immobilisation...)
- 6. Les produits calculés (reprises sur amortissements et provisiosns)

Réalisation des recettes de fonctionnement en euros en 2024

	Montant	Taux de réalisation *
Fiscalité locale	539 416 992	100%
Subventions et participations	135 108 705	100%
Produits courants	25 873 528	106%
APA	29 594 347	100%
RSA	5 906 308	99%
Produits financiers	345 944	97%
Produits exceptionnels	57 913	116%
Produits calculés	5 000 000	100%
Divers	21 591 175	98%
Total	762 894 912	

*recettes effectives / crédits budgétaires *100

Evolution des recettes de fonctionnement en K euros

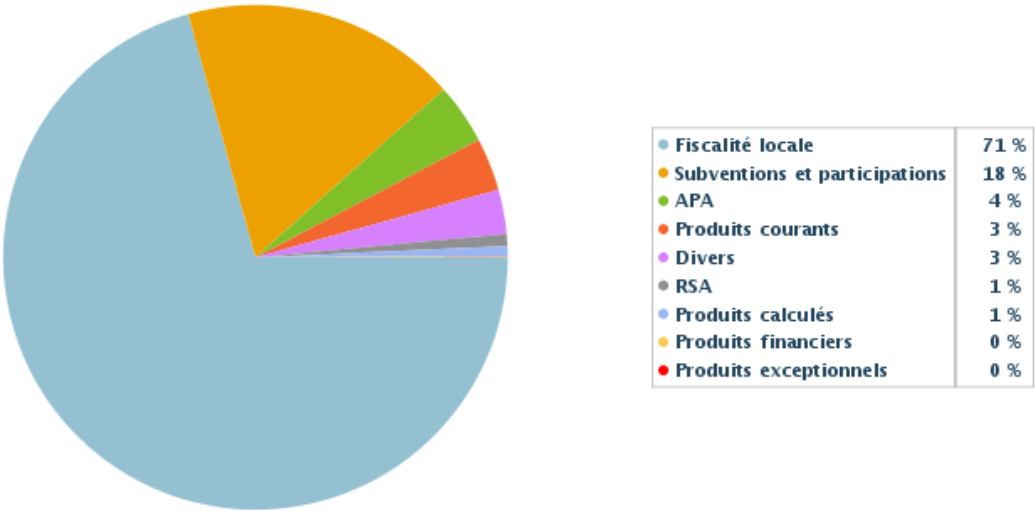


Recettes de fonctionnement

Répartition des recettes de fonctionnement en euros en 2024
(Présentation croisée)

	Montant
Services généraux	680 102 627
Sécurité	6 015 531
Enseignement	1 959 344
Culture	220 359
Prévention médico-sociale	68 913 736
Action sociale	2 248 378
Réseaux et infrastructures	246 427
Aménagement et environnement	450 185
Transports	2 738 325
Total	762 894 912

Structure des recettes de fonctionnement en euros en 2024
Montant des recettes de fonctionnement : 762 894 912 euros



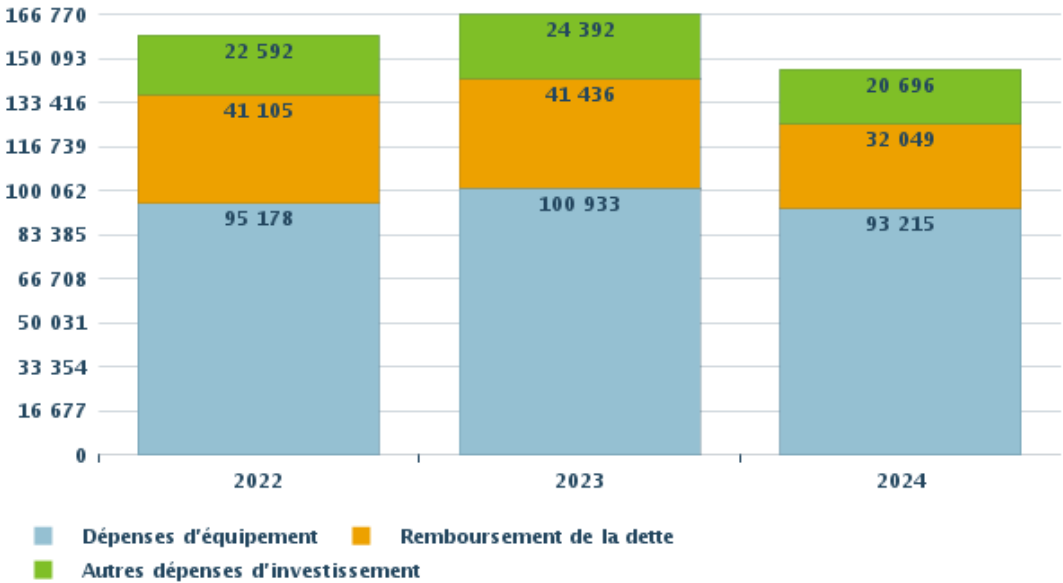
Dépenses d'investissement

Réalisation des dépenses d'investissement en euros en 2024

	Montant	Taux de réalisation *
Dépenses d'équipement	93 215 213	89%
Remboursement de la dette	32 049 143	68%
Autres dépenses d'investissement	20 696 072	91%
Total	145 960 428	

*Dépenses effectives / crédits budgétaires *100

Evolution des dépenses d'investissement en K euros



Répartition des dépenses d'investissement en euros en 2024

(Présentation croisée)

	Montant
Services généraux	56 737 954
Sécurité	2 000 000
Enseignement	11 479 149
Culture	4 058 990
Prévention médico-sociale	2 732 747
Action sociale	21 765 927
Réseaux et infrastructures	7 144 981
Aménagement et environnement	7 415 508
Transports	32 625 171
Total	145 960 428

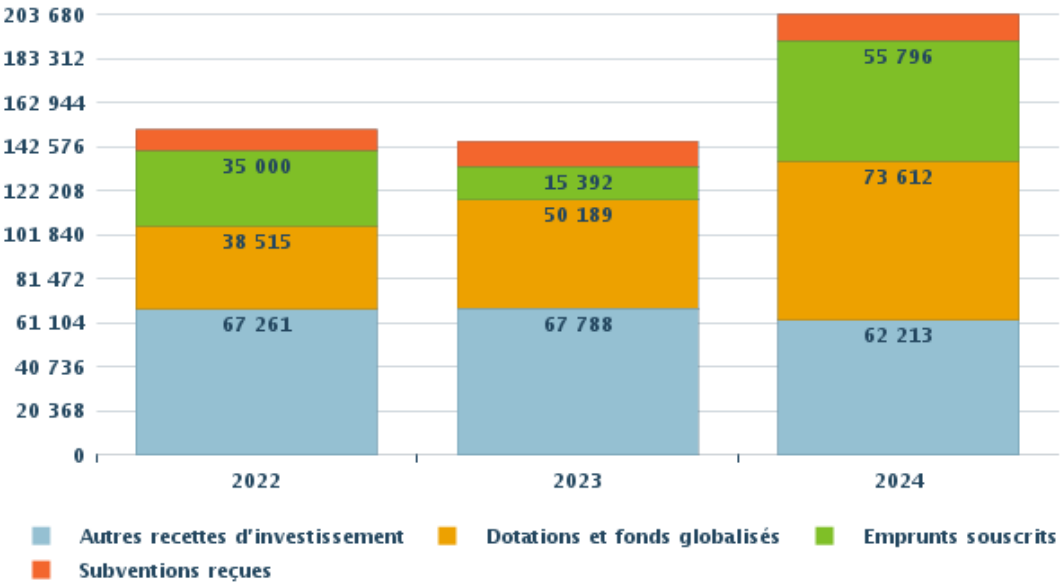
Recettes d'investissement

Réalisation des recettes d'investissement en euros en 2024

	Montant	Taux de réalisation *
Dotations et fonds globalisés	73 611 699	101%
Subventions reçues	12 054 454	91%
Emprunts souscrits	55 796 358	76%
Autres recettes d'investissement	62 213 329	96%
Total	203 675 840	

*recettes effectives / crédits budgétaires *100

Evolution des recettes d'investissement en K euros



Répartition des recettes d'investissement en euros en 2024
(Présentation croisée)

	Montant
Services généraux	193 624 547
Enseignement	2 726 902
Culture	943 596
Prévention médico-sociale	180 593
Action sociale	478 508
Réseaux et infrastructures	280 699
Aménagement et environnement	676 233
Transports	4 764 763
Total	203 675 840

Résultat

Le résultat est égal à la différence entre la totalité des produits et des charges de fonctionnement constatés au cours de l'exercice.

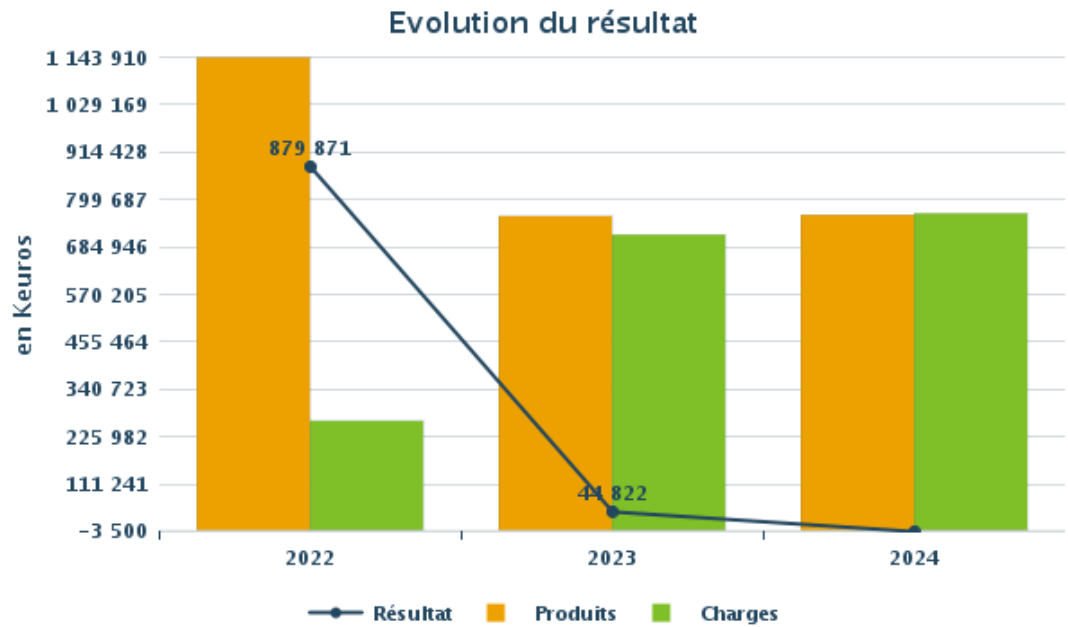
Il tient compte des dotations et reprises sur amortissements et provisions.

Il équivaut au solde positif ou négatif de la section de fonctionnement qui apparaît dans le compte administratif.

Le résultat traduit l'enrichissement ou l'appauvrissement de la collectivité constaté au cours de l'exercice.

Tableau de calcul du résultat

Produits de fonctionnement	762 894 912
Charges de fonctionnement	-766 394 584
Résultat de l'exercice	-3 499 672



Autofinancement

La CAF est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles.

Les produits et charges réels sont les opérations qui donnent lieu à encaissement et décaissement effectifs.

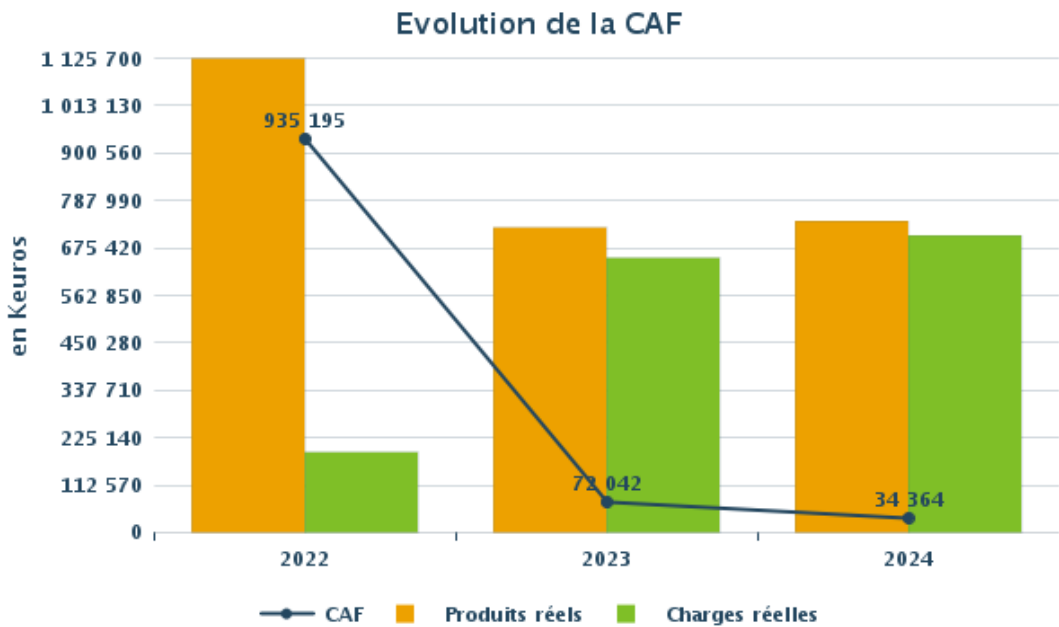
Ils ne tiennent donc pas compte des dotations et reprises sur amortissements et provisions qui constituent des charges et produits dits calculés.

La CAF brute traduit la capacité de la collectivité à financer, par son fonctionnement courant, ses opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement, ...)

La CAF nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement par ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette.

Tableau de calcul de la CAF

Résultat de l'exercice	-3 499 672
- produits de cession des immobilisations	-22 489
+ dotation aux amortissements et provisions	60 777 795
- reprises sur amortissements et provisions	-5 000 000
+ autres charges calculées	93 942
- autres produits calculés	-17 985 777
Capacité d'autofinancement brute	34 363 799
- remboursement de dettes bancaires et assimilées	-27 049 143
Capacité d'autofinancement nette	7 314 656



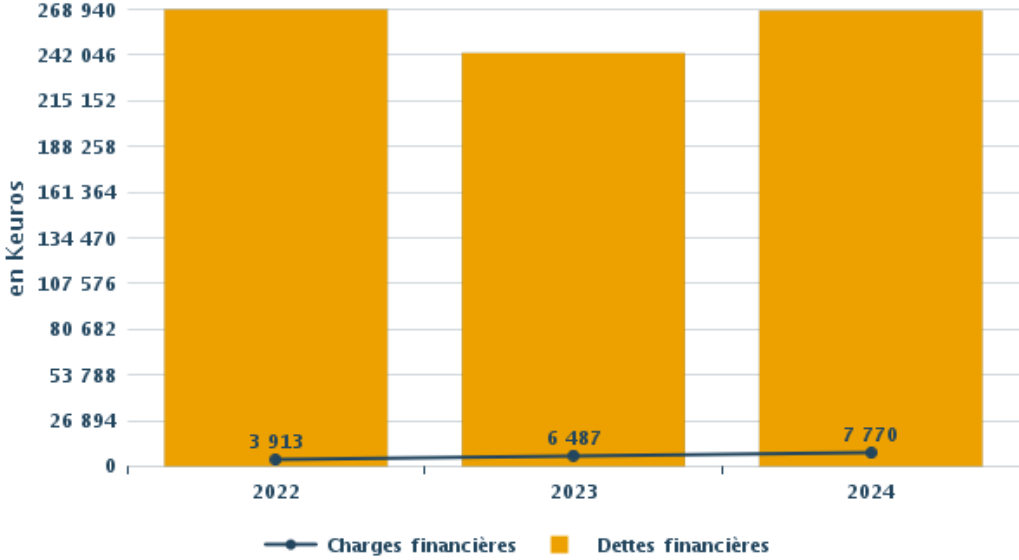
Financement des investissements

Le tableau de financement permet d'expliquer par quelles ressources (cessions d'actifs, autofinancement ou emprunts nouveaux) ont été financés les emplois de l'année (investissements nouveaux et remboursement du capital de la dette).

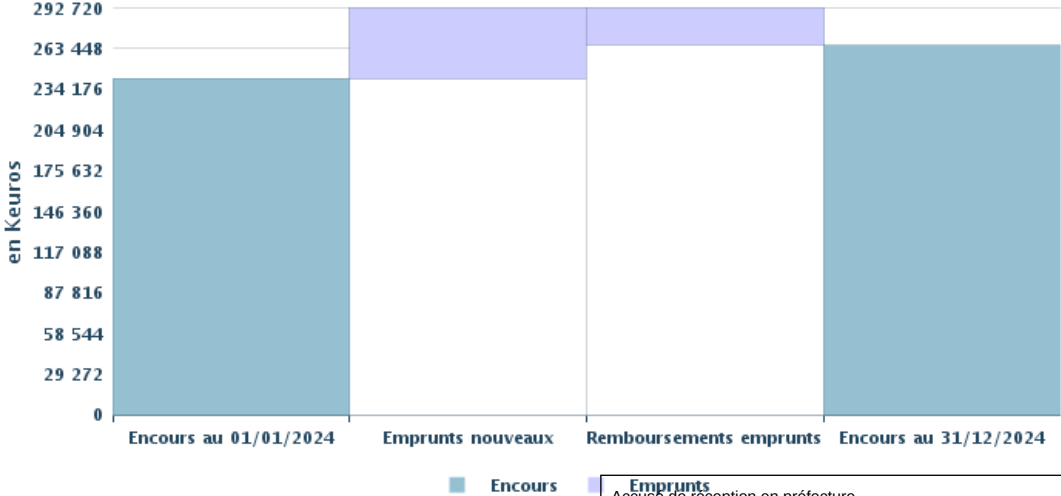
Tableau de financement 2024 en Keuros

Investissements	Exercice N	Financement des investissements	Exercice N
Acquisition d'immobilisation	72 054	CAF	34 364
Autres emplois		Produit de cession des immobilisations	45
Remboursement des emprunts	27 049	Autres ressources	23 117
		Emprunts nouveaux	50 795
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	99 103	TOTAL DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	108 321
Excédent de financement	9 218	Déficit de financement	

Evolution des dettes et des charges financières



Variation des emprunts et dettes assimilées



Emprunts
Accusé de réception en préfecture
063-226300010-20250717-25_22751-DE
Date de télétransmission : 17/07/2025
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Bilan et équilibre financier

Bilan fonctionnel

ACTIF	PASSIF	
Immobilisations 4 336 184 102	Subventions, dotations, réserves 4 105 182 219	
	Dettes financières 265 672 059	
		FDR = 34 670 176
Stocks et créances 12 572 084	Dettes fournisseurs et sociales 42 513 454	
Trésorerie 64 611 545		BFR = -29 941 370
		Trésorerie = FDR - BFR = 64 611 545

Le bilan retrace la patrimoine de la collectivité au 31 décembre.

Ce patrimoine comprend un actif (les biens immobiliers ou mobiliers, les créances, les stocks et la trésorerie) et un passif (total des moyens de financement que détient la collectivité).

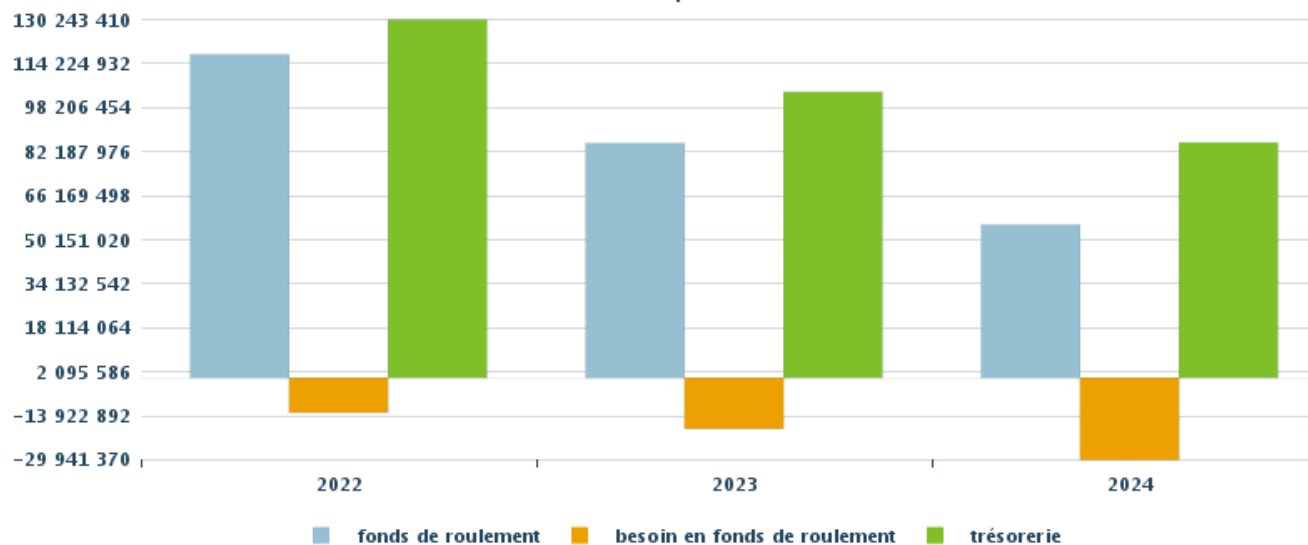
Le bilan fonctionnel est un bilan condensé visant à fournir une vision de la collectivité en terme d'emplois et de ressources. Il permet d'identifier les politiques d'investissement et de financement des années passées. A partir du bilan fonctionnel, sont déterminés le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette.

Le fonds de roulement (FDR) est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps. Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances (y compris stocks) et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Le BFR traduit le décalage entre perception de recettes et paiement de dépenses.

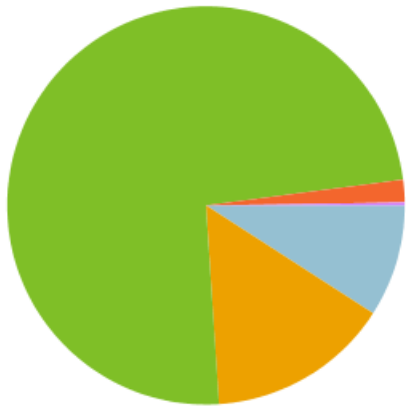
La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Des crédits de trésorerie peuvent être souscrits auprès d'établissements bancaires afin de faire face à des besoins ponctuels de disponibilités. Ils s'assimilent à des dettes à court terme et figurent donc au passif du bilan. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

Evolution de l'équilibre financier



Actif immobilisé et Trésorerie

Structure de l'actif immobilisé



immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition ou reçues en affectation (C/217 et C/22)	9 %
immobilisations incorporelles (C/20)	15 %
immobilisations corporelles (C/21 hors C/217)	74 %
immobilisations en cours (C/23)	2 %
autres immobilisations (C/24 C/26 et C/27)	0 %

Evolution de la trésorerie

